

La société civile contre l'accaparement de terres au Sénégal : une forme originale de mobilisation, organisation informelle et multi niveaux

Sarah Hopsort

- L'Etat sénégalais met en œuvre depuis plusieurs années une politique favorable à l'entrepreneuriat privé.
- La société civile sénégalaise montre une capacité remarquable à freiner l'installation par l'Etat d'investisseurs sur les terres paysannes
- Cette mobilisation parvient à relier efficacement villageois enclavés et organisations nationales, voire internationales
- L'analyse démontre à quel point ce succès repose sur une dynamique conjoncturelle complexe et fragile
- Cela amène à s'interroger sur l'opportunité et les conditions de pérennisation de ce type de mobilisation

Résumé :

Depuis une vingtaine d'années, l'action gouvernementale sénégalaise se traduit par le déploiement progressif d'une logique d'action orientée vers l'intensification des produits agricoles et la valorisation de l'entrepreneuriat privé. Face à ce processus, la société sénégalaise parvient à freiner l'attribution de terres paysannes à des investisseurs privés. Ces mobilisations sont d'abord villageoises (des collectifs locaux de défense de terre) mais elles sollicitent et obtiennent le soutien d'organisations sénégalaises de la société civile qui ont une échelle d'intervention nationale. Pour aboutir à un soutien efficace, ces organisations de la société civile ont fait émerger une structure informelle nationale originale, le CRAFS (Cadre de Recherche et d'Action sur le Foncier au Sénégal), qui organise un soutien immédiat et multi forme de toute la société civile à chaque village touché par un « accaparement de terre ». Le CRAFS forme ainsi un réseau qui a recours à un répertoire d'action qui va de campagnes de presse internationales au dépôt de mémorandum, en passant par l'organisation de manifestations et de recours juridiques. Cet article décrit et analyse comment ce réseau de mobilisation multi niveau de la société civile sénégalaise parvient à une action collective multi niveau assez efficace pour freiner l'action de l'Etat dans l'attribution de terres. Cette ligne directrice soulève les questions qui se posent pour les membres du réseau en termes organisationnels (coordination dans les stratégies d'action, mode d'engagement pour chacun des membres). Face à la diversité des acteurs engagés dans cette mobilisation, l'article s'interroge sur les facteurs qui peuvent rendre pérenne cette action collective. Est-ce que le point commun qui a uni ces acteurs diversifiés, l'opposition aux attributions de terres, suffira à préserver à terme l'action et l'unité du CRAFS ?

I. Introduction : Un phénomène mondial qui rencontre des résistances locales

Depuis le milieu des années 2000 et la montée de la valeur des produits agricoles à l'échelle mondiale (Mayol, 2008 ; Antil, 2011), se développe l'attribution de terres paysannes à des investisseurs privés afin d'y produire des cultures d'exportations (agro-carburants, céréales, fleurs, etc.). Dans ce contexte, les terres des pays en développement sont les plus convoitées, compte tenu d'une tenure foncière souvent plus fragile qui facilite l'installation d'investisseurs externes. Le phénomène n'est pas nouveau mais s'est accru depuis la crise alimentaire de 2008 (Merlet, 2009 ; Brondeau, 2010). Il est cependant difficile d'en prendre la mesure tant l'opacité recouvre ces transactions (HLPE, 2011). Néanmoins, les sources convergent pour affirmer que sur la période 2001-2011, environ 228 millions d'hectares sont concernés par cet « accaparement » de terres (Chouquet, 2012 ; ILC 2011). En l'espace d'une décennie, un nombre important de pays devient confronté à ce phénomène, tandis que les investisseurs concernés se diversifient, depuis des entreprises privées locales jusqu'à des multinationales ou des États eux-mêmes superficiels (Allaverdian, 2010, Human Rights Watch, 2012, Rahmato, 2011). Ces installations concernent de quelques dizaines d'hectares jusqu'à d'importantes.

Cette dynamique d'échelle mondiale amène des interrogations sur l'intérêt de ces appropriations et concentrations foncières, que ce soit pour le développement économique du pays hôte (Cotula, et al. 2009), ses enjeux environnementaux (Karsenty & Ongolo, 2011 ; FIDH, 2011) ou son équilibre social (Cochet, 2012 ; Deining & Songwe, 2009). L'un des questionnements les plus importants concerne le développement d'une nouvelle forme marchande de la terre agricole au Sud, qui s'insère dans une stratégie rampante plus générale et non contrôlée, de libéralisation de la production agricole de ces pays (HLPE, 2011). Ainsi de par le monde des actions collectives, locales et internationales, se développent pour questionner cette dynamique. En 2009, lors du Forum Mondial sur la Sécurité Alimentaire, l'inquiétude de la société civile s'est fortement exprimée. Depuis lors, plusieurs « Appels » s'en sont suivis. Au Forum Social Mondial de 2011, la détermination prend de l'ampleur avec l'Appel de Dakar¹ puis la déclaration d'Ouidah en Février 2012². Le 17 Avril est désigné comme « journée de lutte contre les accaparements », en mémoire à la répression brutale du Mouvement des travailleurs ruraux Sans Terres (MST) au Brésil³ (ViaCampesina 2010). Des forums internationaux sont aussi organisés pour débattre de ces questions⁴. En ce qui concerne les mobilisations d'acteurs nationaux, des études se sont intéressées à certains de ces mouvements sociaux (Teyssier, Ramarojohn, & Andrianirarisaloana, 2009-2010 ; Allaverdian, 2010 ; OaklandInstitut 2012 ; etc), s'inscrivant dans la continuité de la littérature sur les mouvements des paysans sans terres.

La sémantique utilisée pour définir cette dynamique d'installation d'investisseurs sur des terres paysannes reflète par sa diversité les controverses actuelles sur son intérêt comme ses impacts (Von Braum & Meizen Dick 2009 ; Jagerstog, et al. 2012 ; Daniel et Mittal 2009). Ainsi depuis 2008 les ONG (GRAIN 2008 ; PeopleSolidaire 2009) utilisent l'expression de « land grabbing », définie par une « accumulation de terres au travers de moyens illégaux et illégitimes » (Taylor & Bendin, 2009). Reflétant une lecture différente de la dynamique, certaines institutions internationales usent de termes plus économiques comme « investissements » (Cotula, Vermeulen, Leonard, & Keeley, 2009), tout en admettant certains dangers potentiels de ces « transferts de terres » mais en soulignant les opportunités de développement qu'ils peuvent représenter. Dans une autre perspective, il y a ceux qui ont une

¹ www.dakarappel.org/index.php/fr/

² http://rapda.org/images/stories/DOC/declaration_ouidah_accaparement_terres_afrique_ouest.pdf

³ Le 17 Avril 1996, le mouvement des sans terres avait entrepris d'occuper et de bloquer une auto-route et fut chassé par la police militaire (22 morts et 69 blessés), (ViaCampesina 2010).

⁴ 2009 et le Forum international sur « l'accès à la terre dans le contexte de crise alimentaire, économique, écologique et financière mondiale, et d'autres rencontres : <http://www.peuples-solidaires.org/wp-content/uploads/2010/10/Brochure-Theme1.pdf>

lecture plus politique de des « transferts de terres » et s'intéressent à leur impact structurel sur le monde rural, qui favorisent la concentration des terres et du pouvoir (Borras & Franco, 2010 ; Hall, 2010 ; Rahmato 2011). Enfin les scientifiques suggèrent plutôt l'utilisation d'expressions plus neutres, telles que « pressions sur les terres agricoles » (Merlet & Jamart, 2009), « transactions foncières à grande échelle » (IPAR, 2012), « appropriation et concentration de terres » (Comité Foncier & Développement, 2010) ou encore « investissements et transactions foncière de grande envergure » (Djiré & Wambo, 2011).

Nous emploierons dans cet article l'expression « attribution de terres paysannes à des investisseurs privés ». Par le terme d'attribution, il s'agit de souligner la participation des autorités publiques locales dans ce processus de transfert de terres (Chikaipa 2012 ; Liversage 2010). Par le terme « de terres paysannes », il s'agit de souligner que les terres concernées ne sont pas libres mais étaient jusqu'à présent exploitées, même si cette forme d'exploitation n'était pas extrêmement visible pour un non initié (exploitation agricoles sur une seule saison, exploitation pastorale, etc.).

II. Chroniques et formes des actions collectives mises en œuvre par le CRAFS au Sénégal

L'objectif de ce travail est de présenter et analyser en détail une dynamique de mobilisation de la société civile sénégalaise contre les « accaparements de terres », qui a joué un rôle déterminant dans les actions contre les attributions de terres puis par extension dans les mobilisations sociales qui ont participé à la chute du président Wade. Il s'agit de comprendre comment en dépit des stratégies développées par les pouvoirs publics pour imposer leur vision sur le foncier une capacité de résistance s'est construite et réussit à être efficace.

Au Sénégal, depuis environ 20 ans l'attribution de terres paysannes à des investisseurs se développe sur l'ensemble du pays (Diop, Diaw, Diallo, & Kanoute, 2011 ; IPAR, 2012). Ces investisseurs peuvent être étrangers comme acteurs publics ou privés nationaux. Au moins 700.000 ha auraient ainsi été attribués, dont 250.00 ha à des nationaux (EndaPronat, 2012). A partir de 2003, le nombre de mobilisations paysannes contre ces attributions autant que leur résonance a augmenté, parvenant à plusieurs reprises à empêcher l'installation d'investisseurs (Seye, 2003). Nous nous sommes focalisés dans notre étude sur une dynamique collective qui a émergé au Sénégal au début des années 2000, le CRAFS (Cadre de Recherche et d'Actions sur le Foncier au Sénégal). Le CRAFS est un cadre de concertation de la société civile qui réunit une variété d'organisations, depuis des organisations inscrites de longue date sur les questions environnementales et agricoles jusqu'à des acteurs relativement récents, nés suite à la crise alimentaire de 2008. Notre enjeu est de comprendre les conditions socio-politiques dans lesquelles cette dynamique sociale s'inscrit et comment des organisations de la société civile parviennent à déstabiliser la mise en place d'une logique gouvernementale en matière foncière.

1) Genèse du CRAFS

Au Sénégal, depuis l'adoption de la Loi d'Orientation Sylvopastorale en 2004 et l'engagement de l'État sénégalais à élaborer une réforme foncière, la société civile se mobilise pour préserver les intérêts des exploitations familiales dans les volontés publiques de réforme foncière (Benkhala, Faye, Touré, Seck, & Ba, 2010). Dès 2003, un mouvement de grande ampleur, ayant résonné à l'échelle internationale, avait posé les prémices de ces mobilisations : l'affaire du « ranch de Dolly ». Il s'agit d'un litige né suite à l'affectation par l'État d'une partie d'une exploitation d'élevage à un responsable religieux. Suite à la forte mobilisation des populations pastorales locales, le religieux a renoncé à son affectation mais depuis la situation juridique du Ranch demeure flou (Konté, 2013)⁵. En 2008, la question internationale de l'attribution de terres paysannes à des investisseurs privés rencontre ainsi un écho sur la scène nationale.

En 2010, une première étude conduite par un réseau d'ONG mobilisé sur la sécurité alimentaire⁶ dénonce que 80.000 ha ont été attribués⁷ dans des conditions contestables à un promoteur

⁵ http://www.sudonline.sn/le-ferlo-et-dolly-face-au-gros-appetit-de-lagrobusiness_a_12289.html

⁶ Réseau IFSN, mis en place à la fin des années 2000 et qui regroupe des organisations internationales dont Action Aid, le CNCR, Kheo, etc...

étranger pour un projet touristique (Sambacké, 2010). Les organisations mobilisées sur le foncier au Sénégal comprennent alors que l'absence de réglementation nationale ne s'est pas traduite par un statut quo des actions gouvernementales en matière foncière, mais au contraire que cette situation foncière floue a laissé le champ libre au gouvernement pour favoriser l'attribution de terres paysannes à des privés (Sy, Cissé, & Ba, 2013). Cette prise de conscience les motive à multiplier les études pour avoir une appréhension plus précise et être à même de mieux la révéler au grand public. Enda-Pronat⁸ conduit ainsi une étude dans quatre régions du Sénégal⁹. En Aout 2010, l'étude est restituée lors d'un atelier avec une forte couverture médiatique¹⁰, où s'expriment pour la première fois des témoignages locaux sur l'accaparement, grâce à un documentaire¹¹ accompagnant le rapport d'Enda-Pronat. Cet atelier accentue la prise de conscience des organisations de la société civile sur la gravité de la situation et aboutit à leur volonté de se regrouper de façon plus pérenne et structurée. Il est intéressant de noter que la tenue de cet atelier est le résultat d'un processus antérieur de positionnement stratégique de l'une des ONG leaders du CRAFS, Enda-Pronat. En effet, depuis 1996, cette ONG mène un programme pour défendre l'accès des femmes au foncier. C'est dans cette perspective qu'Enda-Pronat s'est engagée dans un groupe de recherche pluridisciplinaire qui s'intéresse à cette question (le GRAFOSEN)¹². Il leur est progressivement apparu stratégique, afin de faire mieux entendre leur voix sur la sécurisation foncière des femmes, d'élargir leur dénonciations aux difficultés plus globales d'accès à la terre de diverses catégories sociales.

Ce moment fort est le déclencheur d'une dynamique d'action collective d'envergure nationale, qui va prouver son efficacité. En Octobre 2010, la publication finale de cette étude d'Enda-Pronat offre l'occasion aux organisations impliquées de se retrouver dans les locaux d'Action Aid et de réaffirmer leur désir de mutualiser leurs efforts. L'objectif qui émerge progressivement est double, d'une part structurer les actions pour freiner les attributions de terres et d'autre part favoriser l'élaboration d'une réforme foncière plus soucieuse des exploitations familiales. Durant l'hiver 2011 des démarches communes sont entreprises pour la participation au Forum Social Mondial de Dakar (Février 2011) et la mise en débat sur « l'accaparement des terres » au Sénégal¹³. Dans cet élan, le 28 Avril 2011 une formalise le groupe. Un nom est choisi (le CRAFS), de premières actions sont définies : élaboration d'un état des lieux sur les attributions à des investisseurs privés, soutien aux populations s'opposant aux attributions, analyse critique des projets en cours de réforme foncière de l'État, et enfin une stratégie d'élargissement du réseau afin de renforcer son efficacité. Globalement, les motifs qui ont conduit à la constitution du réseau sont ainsi triples mettre un terme à la dynamique d'attribution à des privés, créer un rapport de force qui incite les acteurs publics à partager l'information, et enfin de diffuser l'information pour ouvrir un large débat impliquant les communautés de base.

2) Composition du CRAFS : dynamiques initiales et stratégies d'élargissement

Au sein du CRAFS, certaines organisations sont spécialisées dans l'agro-écologie¹⁴, d'autres dans la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire¹⁵ et enfin d'autres dans l'élaboration de

⁷ Près de Kédougou (voir annexe 1, carte des conflits fonciers, p 24)

⁸ Enda-Pronat est une ONG, membre d'Enda Tiers Monde, fondée dans les années 1980 qui travaille sur l'agro-écologie et la défense de l'agriculture familiale. <http://www.endapronat.org>

⁹ Tambacounda, Kaolack, St Louis et Thiès (cf : l'annexe 1)

¹⁰ <http://www.hubrural.org/Atelier-sur-l-avenir-de-l.htm?lang=fr>

¹¹ http://www.endapronat.org/index.php?option=com_wrapper&view=wrapper&Itemid=342&lang=fr

¹² Groupe de Recherche et d'action sur le Foncier au Sénégal. <http://www.grafosen.org/> Le groupe s'est formé en 2009 et il bénéficie du soutien du Centre International de Recherche Canadien (le CRDI), il compte également un laboratoire de recherche sénégalais sur le genre (le GESTE) <http://www.gestes-ugb.org/>

¹³ C'est ce que démontre la programme des activités du Forum : <http://www.ipar.sn/La-reforme-fonciere-et-l.html>; <http://seneclash.com/A-Dakar-le-Forum-social-denonce.html>

¹⁴ Veco Sénégal a été mise en place en 1982, c'est une branche de Veco (née en Belgique en 1958). L'ONG travaille sur la promotion de l'agriculture familiale en soutenant les organisations dans la commercialisation. <http://fr.vec-ngo.org/>

¹⁵ Radi (Réseau est une organisation née en 1982 qui travaille à un niveau régional (Mali, Guinée-Conackry, Guinée Bissau, République Centre Africaine, Gambie et Sénégal). Son terrain d'action est la promotion par la

politiques publiques foncières et agricoles¹⁶. Elles ont des statuts variés : ONG, organisations paysannes ou de consommateur¹⁷, think thank¹⁸ ou encore structures d'appui au développement de la société civile¹⁹. Ces organisations sont diverses mais se sont rassemblées autour d'une finalité commune, mettre un terme aux attributions de terres paysannes à des investisseurs privés. Et la stratégie d'élargissement du premier noyau, déjà diversifié, accroît cette diversité. Ainsi un des premiers objectifs est l'intégration d'organisations des droits de l'Homme²⁰, d'associations de consommateurs (cf. supra), ou d'organisations qui travaillent sur les questions de gouvernance²¹ et de corruption²². La composition des participants aux marches de Fanaye fin Juillet et Octobre 2011 illustre cette dynamique collective diversifiée²³. La participation au CRAFS d'organisations de différents types conduits à différents types, complémentaires, d'engagements. Elle permet aussi de renforcer sa portée internationale au travers des partenaires internationaux, comme la Via Campesina.

Au-delà des organisations figurant dans le tableau 1, le réseau bénéficie aussi du soutien de sympathisants, acquis au cours des différentes mobilisations et ateliers. Le CRAFS peut donc aussi mobiliser d'autres acteurs de la société civile nationale, dans l'espace des médias (journalistes) ou politique (élus locaux), qui partagent le rejet de l'orientation choisie par l'État en matière foncière.

formation des populations sur leurs droits pour une grande inclusion dans l'élaboration des politiques publiques. <http://www.fes.de/fulltext/bueros/senegal/00264002.htm#E11E36>

¹⁶ CNCR (Cadre National de Concertation des Ruraux) est la principale confédération de paysans (21 organisations membres) fondée en 1993. Le CNCR s'attèle à la défense des intérêts du monde rural et à la formation des paysans pour être en pleine mesure de se défendre. <http://www.cncr.org/>
Cerfla est une ONG sénégalaise née en 1997. Elle travaille sur l'accès à l'information pour les communautés de base et sur l'accompagnement des coopératives d'éleveurs et de producteurs.

¹⁷ Cicodev (Institut pour la Citoyenneté, les consommateurs et le développement) fondé en 2008. La structure a pour objectif de renforcer les pouvoirs des citoyens-consommateurs sur l'accès aux ressources par la formation sur leur droit. <http://213.246.53.66/~cicodev/index.php/cicodev-africa/presentation-cicodev>

¹⁸ Ipar (Initiative Prospective Agricole), s'est formalisé en 2008. Son objectif est d'influencer les politiques publiques agricoles et foncière au niveau national et sous régionale en faisant du renforcement de capacités. www.ipar.sn

¹⁹ Hub rural (2004) se définit comme une plate-forme d'appui au développement rural et à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle apporte son expertise aux différents acteurs (publics, société civile, bailleurs) et vise l'amélioration du dialogue entre eux. <http://www.hubrural.org/>

²⁰ Raddho (Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme), c'est une ONG fondée en 1990 qui vise la défense et l'exercice des droits des citoyens. Elle apporte une assistance juridique aux victimes d'atteintes aux droits et s'attache à la diffusion des textes juridiques internationaux et régionaux (Chartes Africaine des Droits Hommes, des Peuples...). <http://www.raddho.org/>

²¹ Forum Social Sénégalais (FSS). Le Forum a son siège au même endroit que l'USE, http://www.aucharter.org/index.php?option=com_content&view=article&id=103&Itemid=69

²² Forum Civil : Le Forum Civil qui est la branche sénégalaise de Transparence International. http://www.iagi.org/spip/fiche-organisme-130_en.html

²³ www.hubrural.org/témoignages-video-sur-lhtm?lang=fr

Tableau 1 : Nature des membres du CRAFS

	Nature organisation	Membres du CRAFS dès 2010	Membres du CRAFS depuis 2011	Membres du CRAFS depuis 2012	Membre du CRAFS depuis 2013
Organisations nationales	Ong	EndaPronat Cerfla Rosa ²⁴	Forum Social Sénégalais (FSS) USE ²⁵ Raddho		Gipswar ²⁶
	Organisations paysannes/collectifs villageois	Cncr	Collectif villageois de Fanaye	Collectif villageois de Ndiayel, Wassadou	
	Centres de Recherche	Ipar Gestes ²⁷	-		
Organisations sous régionales	Ong	Radi	Congad		
	Organisations paysannes	-	-		
	Centres de Recherche	Ied ²⁸	-		
	Structures para publiques	Hub rural	-		
Organisations internationales	Ong	Action Aid Veco Avsf ²⁹ Oxfam	Cicodev		
	Organisations paysannes	-	-		
	Centres de Recherche	-	-		
	Structures para publiques	-			

3) Les actions du CRAFS entre Juin 2011-Juillet 2012³⁰

Nous allons poursuivre l'analyse de cette forme d'action collective en détaillant les actions entreprises par le CRAFS durant le temps de notre étude. Durant cette période, le CRAFS a principalement accompagné deux mobilisations villageoises, celle des villages de Diokoul et de Fanaye. L'analyse de ces mobilisations repose sur plusieurs éléments : des entretiens semi-directifs

²⁴ Réseau des organisations de la société civile pour la sécurité alimentaire. Le réseau s'est mis en place en 2008 http://www.cncr.org/IMG/pdf/Contribution_du_ROSAETUDE_CNCR_Mode_de_compatibilite_.pdf

²⁵ Union pour la Solidarité et l'Entraide. ONG mobilisée pour « l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales » et pour les groupes marginalisés (femmes et jeunes). <http://library.fes.de/fulltext/bueros/senegal/00264002.htm#E11E38>

²⁶ Groupe d'Initiative pour le Progrès Social. C'est un réseau qui rassemble des groupements de femmes mobilisées sur plusieurs secteurs : de la protection de l'environnement au microcrédit. <http://sn.viadeo.com/fr/profile/juoulie.cisse>

²⁷ Groupe de recherche universitaire sur les questions de genre basé à l'université Gaston Berger de St Louis.

²⁸ IED (Innovation environnement et développement), <http://www.iedafrique.org>

Cirad (Centre international de recherche en agronomie pour le développement) <http://www.cirad.fr>

²⁹ Avsf (Agronomes et Vétérinaires sans frontières) est Association de solidarité internationale qui se concentre sur le soutien à l'agriculture familiale <http://www.avsf.org/>

³⁰ Période qui correspond aux débuts du CRAFS et à partir de décembre 2011, à l'étude de terrain.

conduits avec les membres des organisations de la société civile (5), avec des membres des collectifs villageois (4) et avec la population de Fanaye sous la forme de discussions (8) ; des documents ont été partagés par ces personnes (mémoires, comptes rendus de réunions, notes) et enfin la presse écrite a été mobilisée.

a) Diokoul ou la lutte des paysans contre un investisseur privé proche du président

Diokoul se trouve à 200 km au Nord de Dakar, dans la région de Louga (cf : annexe 1). L'agriculture (mil, arachide, niébé, sorgho) et l'élevage y sont les principales activités économiques. Le litige foncier de Diokoul remonte à 2005, lorsque 2.000 ha de terres paysannes sont affectés à un proche d'Abdoulaye Wade, alors président de la république. Suite à une première manifestation de la population du village, le président avait reçu et convaincu une délégation de la localité, principalement composée d'élus locaux et comprenant un seul des paysans spoliés. Les tensions réapparaissent un an plus tard (2006) lorsqu'une nouvelle délibération³¹ affecte 900 ha supplémentaires à la même personne et que des clôtures sont placées sur 400 de ces hectares. Un collectif villageois, le « Collectif des 99 paysans Sans Terres », naît en 2008 pour s'opposer à l'agrandissement de l'installation. Ce collectif entreprend en vain des démarches auprès des différentes autorités publiques et coutumières. Cela révèle les difficultés que les paysans sénégalais peuvent avoir à se faire entendre sur la scène locale. Le collectif des 99 paysans a lutté en vain seul jusqu'en 2010, sans recevoir ni attention ni réponse de la part des acteurs publics et des élus locaux.

Face à ces échecs, en 2010 le Collectif s'adresse à l'ONG Cicodev. C'est l'implication³² de la structure qui a permis une médiatisation du litige car elle porte la cause au sein des cercles de la société civile nationale. Cela permet une médiatisation du litige mais ne se traduit pas aussitôt par une écoute des acteurs publics. En effet en 2011, Cicodev mobilise le CRAFS dans lequel l'ONG est impliquée depuis Mai 2011³³. Face aux échecs de la médiatisation, le CRAFS organise une marche sur plusieurs kilomètres à Diokoul, le 18 Juillet 2011³⁴. Une lettre ouverte est adressée au président de la Communauté Rurale³⁵ pour réclamer les terres des paysans spoliés. La mobilisation de centaines de participants vêtus de rouge (symbole de la colère) et portant des Calebasses vides (pour exprimer les difficultés alimentaires) retient l'attention médiatique nationale³⁶ et internationale, notamment grâce au travail préalable effectué par Cicodev lors d'un point presse et grâce aux bonnes relations avec plusieurs journalistes acquis à la cause³⁷. L'une des raisons principale du succès médiatique réside dans les ressources en termes de carnet d'adresse disposées par le président de Cicodev. Celui-ci a une carrière sur la scène internationale (au sein de Consumer International) qui lui garantit un appui vaste.

Le litige est médiatisé par les principales chaînes nationales et plusieurs reportages sont dédiés à la manifestation³⁸ et plus généralement à la dénonciation des attributions de terres paysannes. Cet

³¹ D'après la législation, les conseils ruraux peuvent affecter les terres du domaine national après approbation du sous-préfet et l'affectation ne peut être faite qu'à des résidents de la communauté.

³² Un natif de la localité en relation avec un membre de l'organisation a sollicité directement un appui pour les paysans. Cette interpellation a reçu une attention d'autant plus grande que Cicodev (mis en place en 2008) cherchait à approfondir les questions liées aux attributions de terres paysannes.

³³ L'entrée de Cicodev dans le CRAFS correspond à la volonté du réseau de s'élargir aux organisations de défense des droits des citoyens. Elle s'inscrit dans la volonté de Cicodev d'approfondir son travail sur le foncier manifesté notamment lors du Forum Social de Dakar de 2011, où elle avait organisé un atelier sur « l'Accapement des Terres en Afrique de l'Ouest. Exporter ou nourrir les populations. Impact sur consommateurs ruraux » <http://farmlandgrab.org/post/view/19652>

³⁴ http://www.cicodev.org/images/stories/Marche_Paysans_Terre_Presse.pdf?0295d666038c81426c413a319cc3b650=c9040f2453c5fec0d3990a4474a41dbd

³⁵ Collectivité locale qui affecte les terres.

³⁶ <http://fr.allafrica.com/stories/201107181787.html>

³⁷ L'une des raisons principale du succès médiatique de cette mobilisation réside dans les ressources en termes de carnet d'adresse disposées par le directeur exécutif de Cicodev. Celui-ci a une carrière sur la scène internationale (au sein de Consumer International) qui lui garanti un appui vaste et un écho fort.

³⁸ http://www.dailymotion.com/video/xk36qv_accapement-des-terres-diokoul-walftv-partie-1_news#.USoIV2eLIQI

évènement est d'une grande portée symbolique pour le CRAFS, car les actions menées jusqu'à présent ne recevaient aucune réponse des acteurs publics. Seul le recours à des formes d'actions moins conventionnelles va aboutir à la réaction des acteurs publics



Marche contre l'accaparement des terres à Diokoul le 18 juillet 2011

A la suite de cette marche, les activités de Cicodéveloppement au près des paysans couvrent de multiples formes. Il s'agit d'obtenir les informations les plus précises possibles sur les affectations. Jusque-là, les paysans du collectif n'avaient même pas réussi à obtenir la délibération affectant de leurs terres. Le Cicodéveloppement mobilise un huissier et obtient le document. Sa lecture permet de déceler un vice de forme et d'appuyer sur un argument juridique la lutte portée par les paysans. Ensuite, Cicodéveloppement met en œuvre une analyse sur les impacts de l'attribution sur l'équilibre socio-économique des communautés rurales concernées. Les résultats sont publiés en décembre 2011 dans un rapport dénonçant l'impact de la ferme (Diop, et al. 2011). Ce rapport vise deux publics, d'abord les acteurs publics qui refusent d'écouter les revendications du collectif de paysans mais il a également la vocation militante de nourrir la réflexion des organisations de la société civile qui dénoncent l'accaparement de terres. A partir de là, Cicodéveloppement s'est concentré sur une circulation des informations pour maintenir Diokoul dans l'agenda médiatique et politique.

Cependant, en dépit de ce travail, la situation reste dans l'impasse de Juillet 2011 à l'hiver 2012. C'est l'action inopinée de membres³⁹ du collectif, le Jeudi 9 Février 2012, qui donne un rythme nouveau à la situation. A l'occasion de la campagne électorale du président Wade, des paysans lassés de l'indifférence des autorités détruisent les clôtures de la ferme incriminée. Une dizaine de paysans sont alors retenus dès le lendemain à la gendarmerie (Cissé, 2012). Alerté, Cicodéveloppement réagit très rapidement pour soutenir les paysans, bien que n'encourageant pas le recours à des actions violentes. Les membres de l'ONG se rendent sur place et tentent de négocier en vue de minimiser les conséquences de cette action pour les paysans et éviter l'aggravation des tensions. Les longues tractations finissent par échouer et il semble évident que les paysans vont être maintenus en détention jusqu'à l'audience fixée le 22 février. Le Cicodéveloppement se tourne alors vers le CRAFS et sollicite ses partenaires pour défendre les paysans et assurer la mobilisation médiatique. Plusieurs membres s'engagent à soutenir financièrement si besoin les frais judiciaires et la décision est prise que chaque organisation membre du réseau qui a l'opportunité de s'adresser aux médias évoque Diokoul et 3 avocats sont mobilisés. Durant les trois mois de la procédure jusqu'à l'obtention de la liberté des paysans, le CRAFS maintient son appui, incarné principalement par Cicodéveloppement. Fort de l'élan acquis et

³⁹ Il semble que cette action fut entreprise face à l'impasse dans laquelle se trouvait le collectif. Les paysans ne parvenaient pas à établir de consensus sur les actions à conduire pour récupérer leurs terres. C'est dans cette situation où les voies de sorties semblaient inexistantes qu'une partie des paysans pris l'initiative de couper les barbelés alors même que l'idée ne faisait pas consensus.

du changement de l'équipe gouvernementale⁴⁰, les paysans récupèrent peu à peu leurs terres et en 2013 ils sont déjà réinstallés sur les 8/10 des terres qui avaient été affectées à la ferme (Diop C. L., 2012).

b) Fanaye : mobilisations et division autour d'un investisseur privé

Fanaye se trouve à l'extrême Nord du pays dans la Vallée du Sénégal, dans le département de Podor à environ 450 km de Dakar (cf : annexe 1). La proximité avec le fleuve Sénégal fait de la zone un terrain particulièrement séduisant pour l'investissement dans l'agriculture irriguée, qui occupe progressivement les jardins maraichers paysans (Thioub, 2012).

À Fanaye, la mobilisation a commencé lorsqu'à l'issue d'une réunion du Conseil Rural⁴¹ en juin 2011, la décision est votée avec une courte majorité d'affecter pour commencer 300 des 20.000ha visés par une entreprise Sénégalais-Italienne pour la production de biocarburants⁴². Les conseillers qui ont voté contre se constituent en « Front du refus ». À l'issue de la réunion, ils décident de s'organiser pour s'opposer au projet et vont faire part de leurs craintes à la population, dénonçant le processus par lequel le Président du Conseil Rural veut l'imposer. Pendant que les travaux de l'entreprise commencent, des rencontres sont organisées au sein des différents villages de la communauté. En juillet, des paysans opposés à cette attribution de terres et qui ont entrepris de retirer les piquetages placés par l'entreprise sur leurs terres sont arrêtés. La communauté n'est toutefois pas unanime dans son rejet du projet, d'autant plus que l'entreprise, pour obtenir l'adhésion des populations, offre des voyages à la Mecque et des salaires journaliers, réussissant ainsi à alimenter une opinion favorable chez une frange de la population (Cissé, 2011). La communauté se divise d'autant plus que les activités de l'entreprise se poursuivent.

L'arrestation des paysans ayant détruit les clôtures marque un moment déterminant pour le front de refus, car il réalise que pour s'opposer véritablement au projet il est nécessaire, au-delà de la sensibilisation des populations au projet, d'être en mesure de défendre ses positions. Face à cette situation, les ressortissants de la localité installés à Dakar sont les premiers à être sollicités. La participation de ces derniers conduit à la transformation de la résistance au projet SenEthanol. Le front du refus change ainsi de dénomination et devient le « Collectif de défense des terres ». Ce choix est stratégique et s'explique principalement par deux raisons. Tout d'abord, il s'agissait d'écarter des interprétations politisées de la dynamique qui pouvaient apparaître sur la scène locale, qui serait traduite comme une opposition *stricto sensu* à certains membres du Conseil Rural. Il s'agit aussi d'une stratégie médiatique, la nouvelle dénomination permettant une meilleure lisibilité des revendications et l'obtention de soutien en mettant en avant un motif porteur de mobilisation. Certains ressortissants ont une connaissance très riche des problématiques agraires d'Amérique latine, et inscrivent ainsi la lutte dans le registre des autres mouvements de défense des terres.

Le nouveau collectif multiplie les démarches : des lettres aux différentes autorités sont rédigées, et en particulier 18 Chefs de villages écrivent une lettre au président de la république pour dénoncer le manque de concertation et leur opposition de fond au projet. Une marche est organisée le 31 juillet 2011 rassemblant des centaines de personnes. Face à l'absence de réponse, un paysan membre du collectif propose de s'adresser directement à Enda-Pronat, dont il avait lu un article de presse soulignant l'engagement contre l'accaparement des terres. Les ressortissants installés à Dakar alors contactent Enda Pronat⁴³, qui à son tour mobilise le CRAFS. L'implication du CRAFS s'amorce véritablement avec une délégation sur place mi-août 2011, pour avoir une meilleure appréhension de la situation et rencontrer les différentes parties prenantes. Des rencontres se font avec les membres du collectif mais aussi avec les gens favorables au projet et les autorités publiques. Elles mettent en avant l'impasse face à laquelle se trouve la communauté en révélant les divisions profondes entre les acteurs locaux. De là, des actions sont lancées pour mobiliser les victimes de ces attributions de terres, les différentes organisations locales partenaires des membres du CRAFS et les médias.

⁴⁰ En mars 2012, le président Wade perd les élections présidentielles. (Châtelot, 2012)

⁴¹ Conseil élu de la collectivité locale (la Communauté Rurale)

⁴² L'entreprise Sen Ethanol.

⁴³ http://endatiersmonde.org/instit/index.php?option=com_content&view=article&id=131&Itemid=&lang=fr

Mais la l'attribution des terres reste confirmée et les travaux d'installation de l'entreprise continuent. Une nouvelle marche est alors préparée pour le 1^{er} octobre 2011. Le CRAFS parvient à y impliquer de nouveaux partenaires, à l'échelle de la région concernée, comme le Cadre Régional de Concertation des Ruraux qui dépose un mémorandum au gouverneur de la région de St Louis, et à l'échelle nationale, comme le Forum Social Sénégalais qui apporte un soutien organisationnel important et la diffusion de la mobilisation dans les médias, fort de son réseau international avec le Forum Social Mondial et des partenaires tels que la Via Campesina. La manifestation du 1^{er} octobre⁴⁴ est ainsi très largement relayée dans les médias et les arènes internationales. La couverture médiatique est d'autant plus importante que les organisateurs mettent en place une diffusion immédiate des images sur Twitter et Youtube⁴⁵.



Dépôt du mémorandum chez le gouverneur de la région du Sénégal, le 31 Septembre 2011

Néanmoins, la fin de non-recevoir des autorités, y compris locales, entraîne un aggravement de la situation : le 26 octobre, des paysans opposés au projet tentent d'investir une séance du Conseil Rural et sont violemment repoussés par des personnes armées mandatées par le Président du Conseil. La situation dégénère jusqu'à compter deux morts directes, deux autres indirectes et plusieurs blessés graves parmi les opposants au projet⁴⁶ (Sene 2011). Meurtri par ces événements, le collectif, avec le soutien du CRAFS⁴⁷, dépose un nouveau mémorandum le 21 Novembre pour interpeller les autorités sur la situation et l'urgence à trouver une solution. Dans un contexte politique national extrêmement tendu⁴⁸, le président de la république Abdoulaye Wade rencontre les membres du collectif et décide de suspendre le projet jusqu'à ce qu'une solution qui convienne à chacune des parties prenantes soit construite. En juin 2012, le nouveau gouvernement met en place une commission de réconciliation, réunissant des personnalités respectées de la scène publique sénégalaise⁴⁹.

Le bilan de la mobilisation est plus mitigé que dans le cas de Diokoul, car si l'installation a été stoppée dans la localité, le problème a été transféré dans une autre région, le Ndiaye (cf< ; chapitre suivant), où des troubles identiques ont débuté depuis août 2012 (Enda-Pronat, 2012) et perdurent au printemps 2013 (Coulibaly 2013). De plus, la gravité des violences qui ont touché la localité et la division de la population ont imprégné la communauté : entre juin et octobre 2012, le Conseil Rural n'a osé tenir aucune séance ; certaines familles sont divisées et ne s'adressent plus la parole....

c) Les autres terrains de luttes du CRAFS : soutiens et prévention

⁴⁴ <https://twitter.com/endapronat/pic.twitter.com/lr64z0lh>

⁴⁵ <https://twitter.com/endapronat>

⁴⁶ <http://farmlandgrab.org/post/view/19535>

⁴⁷ Une réunion avait été organisée en début Novembre dans les locaux d'USE en solidarité au collectif suite aux violences du 26 Octobre.

⁴⁸ Troubles dans le pays suite à la volonté du président en exercice, Abdoulaye Wade de modifier la constitution pour pouvoir se représenter.

⁴⁹ <http://www.lequotidien.sn/index.php/opinion>

Durant l'été 2012, le CRAFS s'est engagé dans d'autres actions de soutien à des collectifs paysans luttant contre les attributions de terres (cf : annexe 1). Au Nord du pays, dans le delta du fleuve Sénégal, il s'agit en fait d'un transfert vers l'aval de la vallée du Sénégal du conflit de Fanaye (cf. chapitre précédent). Comme l'entreprise privée n'avait pu s'installer sur des terres paysannes dans la région de Fanaye, le gouvernement déclasse en partie une zone protégée située plus en aval, la réserve du Ndiel car du fait que la zone était classée en réserve, il n'y aurait pas de contraintes juridiques au sujet de la présence d'agriculture paysanne. Le gouvernement ignore ainsi, au-delà de ses propres objectifs de préservation environnementale, la présence paysanne séculaire dans son pays, où toutes les terres sont exploitées traditionnellement, quelle que soit la reconnaissance juridique de cette exploitation. Ainsi les terres du Ndiel sont occupées par une trentaine de villages, depuis des siècles. Le CRAFS apporte alors son soutien à un collectif de 37 villages opposés au projet Sen Huile⁵⁰. En juillet 2012, une rencontre est organisée au siège de l'organisation de défense des droits de l'homme Raddho (cf. tableau 1). Une chanson écrite et chantée⁵¹ lors de cet atelier ; puis produite par Enda Pronat (Diouf, 2012). La localisation de cet atelier n'est pas anodine ; elle participe de la volonté du CRAFS de rappeler l'importance des organisations de défense des droits de l'Homme dans le combat contre les accaparements de terres.

Au moment de la rédaction de notre article (mars 2013), l'entreprise a entamé ses activités et les tensions s'accroissent sur le terrain. Une fracture sociale se dessine localement (Sy, Cissé, & Ba, 2013), entre d'un côté ceux qui profitent de l'installation (jeunes chômeurs embauchés de façon précaire par l'entreprise, populations dont l'emprise foncière n'est pas touchée et qui peuvent bénéficier de retombées économiques potentielles) et ceux qui perdent les terres sur lesquelles reposaient toutes leurs activités. Ces tensions sociales pourraient d'ailleurs facilement verser dans des tensions ethniques entre agriculteurs et pasteurs, car c'est surtout habituellement l'élevage pastoral qui est présent dans les zones en réserve naturelle.

À Wassadou, à environ 400 km au Sud-Est de Dakar (cf : annexe 1), c'est au travers de Veco (cf. tableau 1), organisation membre fondatrice du CRAFS, que le réseau a pris connaissance de la situation⁵². Ce conflit foncier a pris forme il y a deux ans et souligne la responsabilité de l'État dans cette « confusion foncière ». L'État avait à la fin des années 1960 entrepris d'étendre le Parc National de Niokolo Koba en réinstallant les populations résidentes sur le terroir voisin de Wassadou. Ce sont ces terres sur lesquelles aujourd'hui un privé revendique la propriété sur 3 000 ha, à partir de titres d'affectation datant des années 1930 et ignorés jusqu'ici. Après une forte mobilisation d'un collectif de 14 villages soutenu par le CRAFS (manifestations, dépôts de lettres aux autorités) les paysans ont pu récupérer leurs terres (APS, 2012).

Enfin un troisième terrain fait l'objet d'un nouveau travail d'une autre nature, en prévention. Au-delà des conflits locaux sur l'accaparement de terres, le CRAFS s'investit aussi depuis 2011 dans des actions à portée géographiquement plus large. À Guédé, dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal (cf : annexe 1), le CRAFS a ainsi été sollicité par Enda-Pronat ; qui mène depuis plusieurs années beaucoup d'activités dans la zone et dont plusieurs de ses membres, dont la présidente, sont originaires. Les populations les ont contactés pour bénéficier de leur conseil, dans leur dialogue avec un programme de développement du Millenium Challenge Account⁵³ qui cherche à favoriser l'investissement privé⁵⁴. C'est une problématique différente des conflits locaux dans lequel le CRAFS

⁵⁰ Sen Huile est une alliance entre « Tampieri Financial Group » et Sen Ethanol. L'entreprise est spécialisée dans la production d'huile de tournesol (Sy, Cissé, & Ba, 2013).

⁵¹ <http://www.vengle.com/s/ENDA%2BPronat/1.html>

⁵² L'ONG est présente dans la localité depuis plusieurs années en tant qu'appui à la structuration des groupements de producteurs. L'implication d'un des leaders de l'ONG dans le CRAFS depuis 2010 a facilité l'engagement de Veco dans cette mobilisation autour des enjeux fonciers.

⁵³ <http://www.mcasenegal.org/> et <http://www.grain.org/fr/article/entries/4063-le-millennium-challenge-corporation-americain-l-afrique-livree-au-big->

⁵⁴ Le projet MCA avait organisé localement un forum pour informer population et au cours duquel le dialogue des populations a été amené à se prononcer au nom de tous pour la conduite du projet dans la région. Ce qu'il a refusé car il lui semblait impératif qu'une décision aussi importante devait être présentée et discutée avec les autres acteurs. C'est à ce moment-là qu'Enda-Pronat a été contacté.

intervenait habituellement : il ne s'agit pas d'un accaparement organisé par un privé en concertation avec certains échelons du gouvernement mais d'un programme public d'aide au développement appuyant une ouverture à l'investissement privé. Le CRAFS souhaitait apporter aux populations un éclairage objectif, en dépit de la diversité des positions que pouvaient avoir ses membres. La participation du CRAFS a donc suscité en interne beaucoup de discussions sur la posture à adopter, jusqu'à parvenir à s'accorder, difficilement, sur une présentation neutre des informations disponibles sans se prononcer pour ou contre le MCA.

III. Conditions de réussite et contraintes de cette forme de mobilisation

1) Fonctionnement du CRAFS : informalité et mobilisation multiforme

Le mode d'action du CRAFS

En l'espace de 2 ans le CRAFS est parvenu à mettre en œuvre une forme d'action qui, en s'appuyant à la fois sur les villageois concernés et dispersés dans le pays et sur les acteurs de la société civile basés à Dakar, réussit à freiner, voire annuler, plusieurs attributions de terres paysannes à des investisseurs. Les actions du CRAFS sont construites autour de deux axes principaux. D'une part, il y a les actions orientées vers l'espace public, la dénonciation de la logique gouvernementale et la volonté de construire un rapport de force qui permette de mettre en débat les orientations étatiques. D'autre part, il y a les actions de terrain dont l'objectif est de bloquer les attributions. Partant, les dispositifs de mobilisations et d'organisations sont donc variés.

En ce qui concerne le volet dénonciation et médiatisation, le CRAFS a une véritable stratégie de développement de ses compétences, en bénéficiant de formations et apprentissages de la part de ces partenaires⁵⁵. D'autre part, les membres du réseau multiplient les études, ateliers et points de presse pour sensibiliser l'opinion publique. Chaque organisation membre s'engage à « parler de l'accaparement » dès lors qu'elle a une audience médiatique. Cette stratégie peut s'appuyer sur le poids médiatique et le savoir-faire dans l'investissement de l'arène médiatique des organisations membres du réseau. Plusieurs membres du CRAFS ont accès aux canaux de communication de grande écoute, c'est le cas de Cicodev, dont le directeur exécutif participe régulièrement à des émissions aussi bien sur des médias internationaux (Afrique 24, Vox Africa⁵⁶) que dans la presse écrite nationale sur différents sujets⁵⁷.

En ce qui concerne le soutien aux collectifs locaux qui luttent contre les attributions de terres, le CRAFS se mobilise la plupart des cas une fois qu'il est interpellé directement. Le CRAFS n'initie donc pas ces mobilisations mais accompagne ces initiatives en mettant à leurs profits ses ressources matérielles et symboliques et ses compétences. Le réseau entreprend alors tout d'abord de rencontrer les différentes catégories d'acteurs concernés, depuis les investisseurs jusqu'aux paysans évincés, afin d'avoir une appréhension globale des griefs portés par chacun. Il tente ensuite de développer des négociations locales, puis, lorsque cela n'aboutit pas, cherche à créer un rapport de force sur la scène nationale qui soit favorable à ces collectifs. Des ateliers ont ainsi été organisés à Dakar afin que les victimes puissent partager leurs expériences et construire ensemble une compréhension plus globale de la logique à laquelle elles s'opposent. Cela permet également de démultiplier l'écho de cette résistance en coalisant les actions entreprises. Il s'agit donc d'une stratégie de mise en réseau à l'échelle nationale de collectifs locaux, pour favoriser l'interdépendance et créer une dynamique de contestation rurale large. Ces rencontres permettent aux paysans de bénéficier des analyses du CRAFS sur la politique publique foncière et d'un autre côté aux membres du réseau d'avoir des témoignages de personnes directement concernés afin de nourrir les plaidoyers et rappeler la gravité des enjeux.

⁵⁵ Par exemple : <http://www.hubrural.org/Compte-rendu-de-l-atelier-de.html?lang=fr>

⁵⁶ http://www.dailymotion.com/video/xgpmcw_invite-du-19h-20h-m-kanoute-cicodev-afrique-part-4_tv#.USoPWGeLiQJ/

⁵⁷ http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=24104:amadou-kanoute-directeur-du-cicodev-l-le-code-de-la-presse-devrait-prevoir-un-soutien-financier-aux-medias-r-&catid=195:medias&Itemid=109

Le CRAFS met aussi en œuvre un système d'accompagnement juridique et financier⁵⁸ pour les paysans accusés de saccages sur les installations des investisseurs. Cet appui vise non seulement à défendre les paysans mais à faciliter l'accès à certains documents clés détenus par les autorités publiques locales.

Le CRAFS, un réseau informel

Le CRAFS demeure jusqu'à présent un réseau souple car il permet l'intégration de nouveaux membres « sans protocole », l'unique condition étant l'alignement sur la finalité commune. Lorsqu'une décision est prise elle est diffusée par téléphone et au travers d'une mail-liste d'abord établie à partir des listes de présences aux réunions mais ensuite élargie aux potentiels partenaires. Le CRAFS est un réseau informel. Sa formalisation n'a jamais été une priorité et le lien entre ses membres s'appuie sur l'engagement et la confiance mutuelle. Les manifestations sont directement coordonnées par le biais d'appels téléphoniques. Toute la logistique nécessaire (transports, nourriture,...) est aussi gérée de cette façon. La diversité organisationnelle du réseau doit participer à cette volonté de rester informel. Il n'est pas aisé de construire une structure formelle qui puisse prendre en compte les différents statuts et la pluralité des identités organisationnelles. Enfin, et peut-être surtout, les membres du réseau, expérimentés dans l'action collective, ont bien conscience qu'une chose est de construire des plaidoyers ensemble, une autre est de parvenir à poser de façon claire la responsabilité et les pouvoirs de chacun au sein d'un espace collectif.

Néanmoins, le CRAFS ne fonctionne pas totalement de façon informelle. Il organise régulièrement des réunions, avec liste de présence et compte rendu. Cela peut s'expliquer par le fait que le réseau rassemble des structures qui ont des routines organisationnelles. Ce sont toutes des organisations institutionnalisées qui ont acquis un ensemble de pratiques et savoir-faire.

Le CRAFS un réseau au fonctionnement horizontal

Les acteurs les plus dynamiques du CRAFS demeurent ceux présents depuis la genèse du cadre. Ils construisent des relations et un fonctionnement du réseau basé sur une reconnaissance réciproque et une égalité des membres. C'est dans cette perspective que le lieu des réunions peut varier bien qu'il ait jusqu'à présent souvent été le siège d'Enda-Pronat. Le réseau est attentif au truisme qui menace souvent les dynamiques collectives et s'attache à maintenir un mode de fonctionnement horizontal. Les prises de décisions pour les réunions tout autant que les actions à mener sont prises de façon collective. Il n'y a pas de distinctions dans les prérogatives que pourraient avoir certains et pas d'autres. Il y a seulement un secrétariat qui a été mis en place pour des raisons pragmatiques et qui est géré par un membre d'Enda-Pronat.

Par delà cette dynamique de fond, il est toutefois possible de revenir sur la centralité d'une organisation dans le réseau. L'un de ses membres, Marième Sow, est une figure symbolique forte qui jouit d'un charisme prégnant de par son militantisme et son engagement de longue date, mais aussi de par ses qualités de rhétorique. Elle est la présidente d'Enda-Pronat⁵⁹ ce qui donne une certaine latitude d'action pour l'implication de son organisation au service du CRAFS, alors que les autres membres n'occupent pas les mêmes fonctions dans leurs organismes.

Un autre élément important du CRAFS est le second de ses membres à avoir un poste de président, Amadou Kanoté, président exécutif de Cicodev. Son expérience au sein d'organismes internationaux, tel que Consumers International⁶⁰ durant de nombreuses années (15 ans) en occupant notamment la fonction de directeur régional lui a donné une connaissance fine des mouvements sociaux et des pratiques de plaidoyers ainsi qu'une capacité à jongler avec les différentes échelles (locales, nationales et internationales). C'est cette expérience qu'il partage avec le CRAFS et qui avec la mobilisation de Diokoul insuffle élan au réseau.

⁵⁸ Jusqu'à présent, le CRAFS fonctionne sur le bénévolat de ses membres. Il n'y a aucune rémunération pour les déplacements et le travail fait au près des acteurs locaux. Les frais sont assurés par une participation libre de chacun des organisations impliquées et il n'y a pas de cotisation pour financer les actions.

⁵⁹ Depuis l'automne 2012, elle est devenue la présidente d'ENDA Tiers-Monde.
<http://endatiersmonde.org/instit/>

⁶⁰ <http://www.consumersinternational.org/>

Si jusqu'à présent, les questions du leadership ne se sont pas posées, il est indéniable qu'elles risquent de se poser. Comment un réseau peut-il fonctionner durablement de cette façon (un fonctionnement horizontal) avec une reconnaissance qui croît ?

Le CRAFS un réseau d'organisations ou d'individu ?

La question soulevée ci-dessus conduit à s'intéresser au rapport qui se construit entre les membres du CRAFS et le réseau lui-même. Le CRAFS est-il un ensemble d'organisations ou bien un ensemble d'individus qui décident de travailler ensemble ?

Les nombreux entretiens conduits auprès des membres du réseau permettent de comprendre que les individus impliqués s'identifient d'abord à l'organisation à laquelle ils appartiennent. Ils « portent » leur première casquette au nom de laquelle ils participent au CRAFS. Ceci est d'autant plus valable lorsqu'il s'agit d'organisations qui sont représentées de façon régulière par une même personne. Mais, ce faisant, il est indéniable que par cette régularité dans la participation, au-delà des organisations représentées se sont des militants qui s'expriment. Le CRAFS offre donc un espace d'expression où se mêle casquette organisationnelle et militante puisque la participation est basée sur le volontariat. Il peut arriver que l'appartenance organisationnelle vienne limiter l'engagement militant qui motive la participation au CRAFS, par exemple, un jeune membre du réseau, membre d'un centre de recherche explique qu'au nom de son appartenance à ce centre, une certaine forme d'engagement (certaines actions au sein des populations conduites par le réseau) ne lui est pas possible.

Aussi, l'un des enjeux pour le CRAFS réside dans la réponse qui sera faite entre : offrir à chacun organisation membre un espace d'intervention en fonction de son identité ou bien devenir un espace délibérément tourné vers une certaine approche et certains mode d'action quitte à exclure certains des partenaires initiaux.

Une stratégie d'action qui repose sur une mobilisation multiforme

La sociologie des mobilisations propose plusieurs concepts intéressants pour l'étude des dynamiques d'actions collectives. Le concept de champ (Bourdieu, 1971 ; Patte, 2005) comme un espace de positions, de forces et de luttes permet d'analyser les liens entre les différents acteurs en s'intéressant principalement aux rapports de force. Le concept de réseau, met l'accent sur l'horizontalité des communications et la circulation multidirectionnelle des flux (d'informations) (Van Campenoudt, 2012). Ce dernier concept nous paraît particulièrement bien adapté pour décrire notre objet d'étude. En effet, d'une part les différentes organisations membres du CRAFS sont reliées par une volonté commune de peser sur la gestion des ressources foncières et pour cela elles ont mis en place une structure souple, horizontale, qui repose sur une circulation régulière des flux d'informations. Ainsi, par la mail liste qui a été mise en place, les membres du réseau partagent l'actualité qui leur paraît importante sur les questions foncières. Néanmoins, l'approche en termes de champ, notamment de champ multi-organisationnelle (Curtis et Zurcher 1973) est complémentaire. Elle permet de questionner les interdépendances et les rapports de force au sein d'un ensemble d'organisations mobilisées autour d'un même objet.

La composition du CRAFS est riche d'une diversité organisationnelle qui lui permet d'avoir une grande complémentarité et d'obtenir une grande légitimité par la reconnaissance de la notoriété et des compétences de chaque organisation membre. Toutefois les positions institutionnelles qu'entendent jouer certains de ses membres peuvent amener à ce que la conduite de certaines actions soit difficile à mettre en œuvre : il y existe des nuances entre les organisations prêtes à occuper une position frontale avec le gouvernement et celles avant tout favorables à l'élaboration d'une réforme consensuelle. De façon globale, un ensemble de plusieurs variables permet d'éclaircir cet ensemble d'acteurs : les types d'action, la légitimité qui leur est reconnue, la posture adoptée et l'audience (poids médiatique et politique).

Pour tenter de rendre visible cette pluralité, la réalisation de graphiques nous a semblé intéressante. Il s'agissait de tenter de représenter sous une forme analytique synthétique une approche en termes de champ d'action multi-organisationnel (Filleule 1993). Cet objectif de représentation graphique nous a amené à questionner les critères les plus tangibles et objectifs possibles pour distinguer les positions « socio-spatiales » des différents organismes dans le champ organisationnel.

Pour les postures d'action on peut se référer aux actions menées, telles que présentées par les acteurs eux-mêmes, mais il y a également des variables plus complexes qui renvoient à la réception qui peut être faite par les autres acteurs des postures et des positions portées par l'acteur étudié. Puisqu'il s'agit d'un espace d'interaction, la perception des autres acteurs du champ importe beaucoup et peut compléter/contredire la vision qu'un acteur pourrait se faire de ce qu'il est. Nous avons ainsi retenu les critères suivants pour distinguer graphiquement les positions des acteurs dans le champ organisationnel : le statut des acteurs (ONG, Centre de recherche...), leur rapport à l'État (projets en communs, partenariat, invitations officielles...), les discours des membres de ces organisations lors des rencontres qui sont autant d'occasion d'affirmer ou réaffirmer des positionnements. La présence continue aux réunions nous a permis de saisir et différencier les membres du CRAFS en fonction de leurs postures d'action. Bien que motivées par le même but, parvenir à l'élaboration d'une réforme foncière favorable aux exploitations familiales, toutes les organisations ne défendent pas le même type de stratégie. Dans le premier graphique, l'axe des abscisses distingue les organisations selon qu'elles valorisent plutôt l'élaboration d'une réforme consensuelle ou une opposition plus frontale quitte à ce que cela empêche la négociation, tandis que l'axe des ordonnées distingue les organisations selon les arènes au sein desquelles elles évoluent, depuis l'arène locale lorsqu'on est proche de la base de l'axe vertical, jusqu'aux arènes internationales lorsque l'organisation est graphiquement positionnée sur le haut de l'axe.

La combinaison de ces deux axes (échelle d'action et posture d'action) nous semble utile pour plusieurs raisons. Tout d'abord elle permet de visualiser la posture d'action dominante au sein du CRAFS. Ensuite, elle offre une première explication de ces positions, elles pourraient différer en fonction de leur échelle d'action. Il semble que plus une organisation à un enracinement principalement local plus elle tend à favoriser une posture militante (c'est le cas d'Enda-pronat, et d'Action Aid⁶¹). Le lien avec l'échelle locale, la réalité du monde paysan semble déterminant dans la posture d'action prise. Ainsi on peut remarquer que les deux organisations que nous avons placées plutôt dans une posture consensuelle sont des organisations qui ne se retrouvent pas autant à l'échelle locale. Réciproquement, la présence à différentes échelles, au sein d'arènes nationales et internationales, semble un facteur qui rend plus enclin à favoriser le consensus. Il est à supposer que la pratique de ces différents espaces amène à opter pour une stratégie d'action qui tienne compte des marges d'action possibles des différents acteurs, une approche pragmatique. Alors que les acteurs plutôt situés dans une position militante semblent avoir une stratégie plus idéale. On remarque donc qu'au-delà de leur détermination, certaines organisations privilégient les démarches de dialogue avec les autorités étatiques et cela indifféremment de leur statut (ONG internationale ou nationale), néanmoins, un petit groupe se détache qui semble moins confiant dans les démarches de dialogue avec l'État. Pour ce premier graphique, il a été difficile de placer les acteurs en tant qu'institution. En effet, il y a en général pour chaque organisation un individu particulier qui est porteur au sein du CRAFS. Cela concourt à ce que la vision et la nature de l'engagement d'un individu imprègnent la position qu'il porte pour son organisation et peut aboutir à ce que les positions prises par l'individu diffèrent de la position de l'organisation.

Les membres du CRAFS peuvent être aussi distingués selon leurs types d'action. Dans le deuxième graphique, l'axe des abscisses différencie les organisations selon le poids respectif de leurs actions (de terrain ou travail de plaidoyer). Les différents membres du CRAFS ne mènent pas le même type d'action et du coup ne produisent pas le même type de savoir. Certains sont engagés dans des projets d'accompagnement des populations vulnérables, d'autres s'attèlent plus à la production de données scientifiques faisant état des difficultés actuelles du monde rural et de la situation foncière, d'autres sont plus spécialisés dans la communication et une recherche constante de moyens innovants de sensibiliser et de dénoncer.

Enfin, derrière leur engagement commun contre les accaparements de terre, les organisations membres du CRAFS ont des intérêts et missions spécifiques, qui peuvent être assez diversifiées (cf.

⁶¹ Pour le Rosa, sa proximité avec ces positions s'explique par le lien qui unit son représentant au sein du CRAFS à Action Aid. Le Rosa est un réseau très lié à Action Aid et son représentant était membre d'Action Aid. http://www.cncr.org/IMG/pdf/Contribution_du_ROSAETUDE_CNCR_Mode_de_compatibilite_.pdf

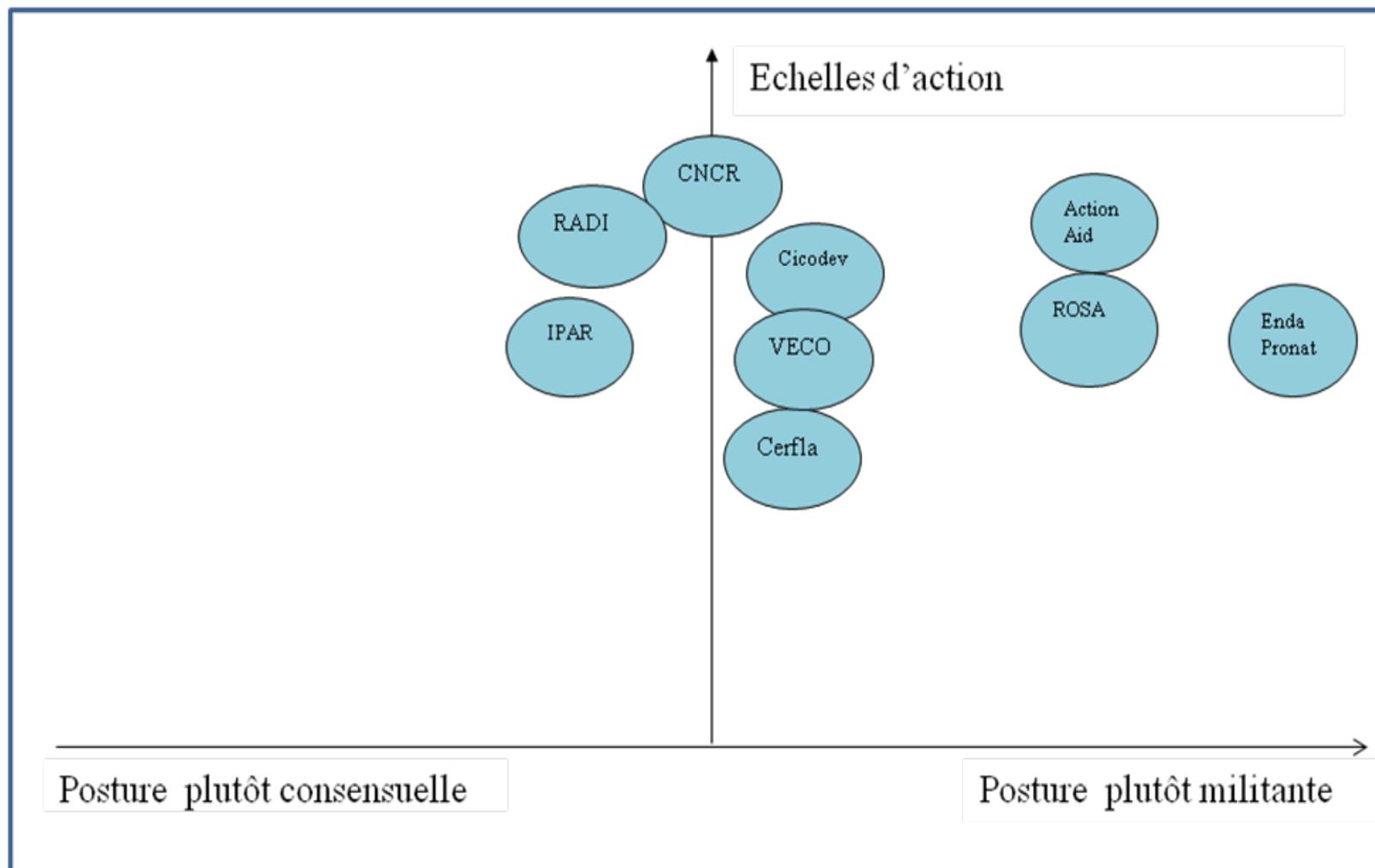
tableau 2). L'engagement commun repose ainsi sur une diversité de positionnements de fond, qui pourrait devenir à terme un malentendu gênant la cohérence interne et la dynamique collective.

Les graphiques ci-dessous représentent les organisations membres du CRAFS qui ont le plus régulièrement participé aux réunions et activités du réseau.

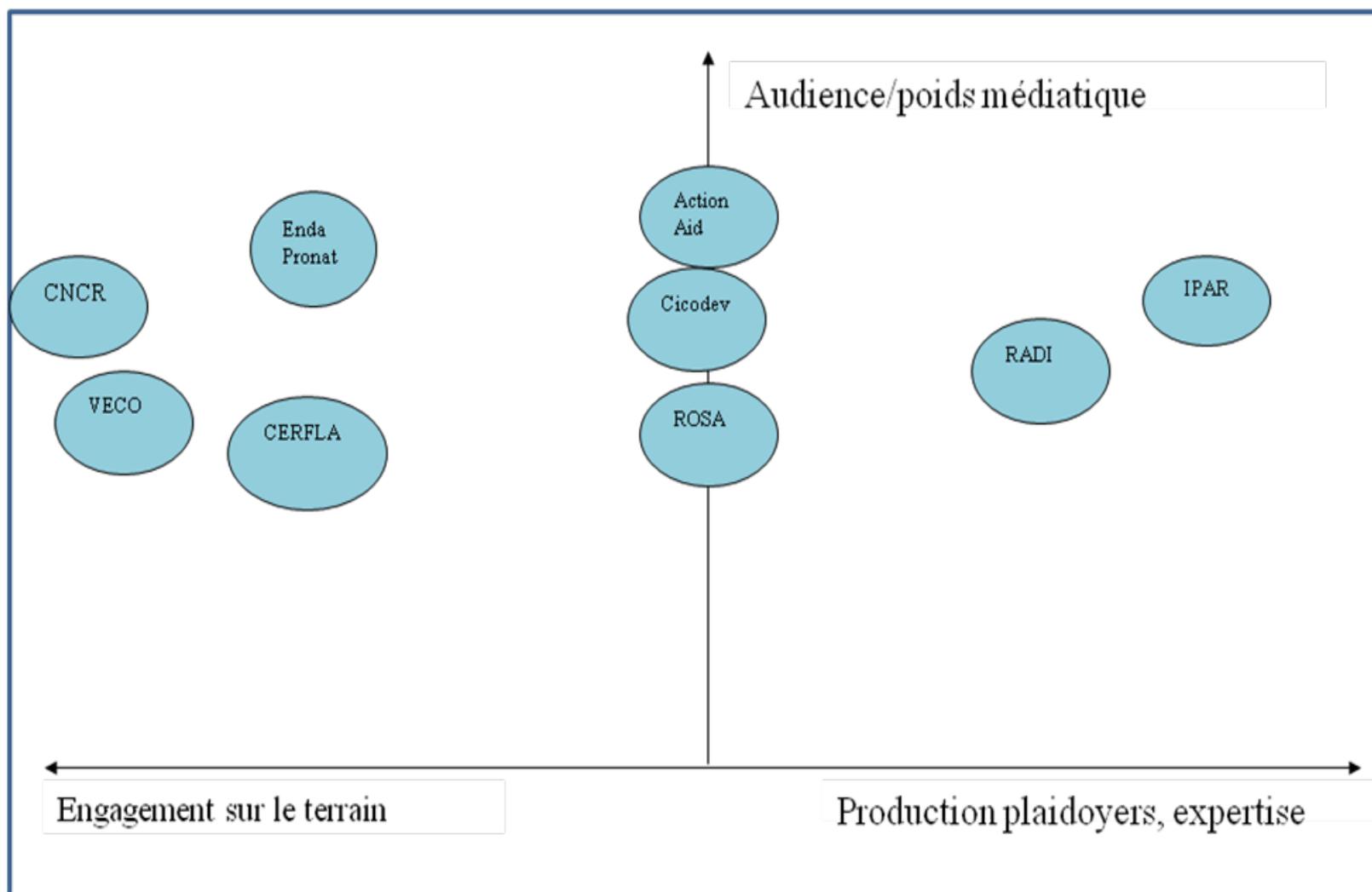
Tableau 2 : diversité des membres du CRAFS

Noms	Statuts	Missions principales
Action Aid	ONG	Lutte contre la pauvreté/sécurité alimentaire
AVSF	ONG	Agriculture durable
Cerfla	ONG	Soutien aux coopératives
Cicodev	ONG	Défense des consommateurs
CNCR	Organisation paysanne	Défense des exploitations familiales
Congad	Réseau d'ONG	Coordination entre les ONG autour d'actions sur l'environnement, l'éducation...
Enda-Pronat	ONG	Agro-écologie
Fss	ONG	Justice sociale
Hub rural	Structure para-publique	Dialogue autour des politiques de gestions des ressources
Gestes	Centre de recherche	Le genre
Gipswar	ONG nationale	Accès des femmes aux ressources
Ied	Centre de recherche	Démarches participatives autour du développement durable
Ipar	Centre de recherche	Influencer les politiques publiques foncières et agricoles
Oxfam	ONG	Lutte contre la pauvreté
Radi	ONG	Défense des droits des groupes marginalisés
Raddho	ONG	Défense droits de l'Homme
Rosa	Reseau d'ONG	Sécurité alimentaire
Use	ONG	Soutenir les paysans
Veco	ONG	Agro-écologie

Graphique 1 : Répartition des membres du CRAFS selon leur posture d'action



Répartition des membres du CRAFS selon leur type d'action et au regard de leur poids médiatique



2) Les facteurs contextuels d'émergence du CRAFS

Une fracture entre le gouvernement et la société civile

Le CRAFS s'est mis en place au Sénégal dans un contexte politique national qui est devenu de plus en plus dual en une vingtaine d'années et qui a été déterminant dans la mise en place du CRAFS et dans la réussite de son action. D'un côté, les autorités publiques ont de plus en plus soutenu l'investissement privé sur les terres agricoles et de l'autre côté les organisations de la société civile affirment que les exploitations familiales peuvent parvenir à obtenir les mêmes résultats que l'investissement privé si l'État les soutient. Les dissensions entre ces deux visions de la question du foncier agricole sont nées sous la présidence d'Abdou Diouf (1981-2000) mais se sont cristallisées sous la présidence d'Abdoulaye Wade (2000-2012). Son arrivée au pouvoir en 2000 s'est rapidement traduite par l'élaboration à marches forcées d'un cadre législatif et institutionnel chargé de mettre en place une lecture libérale des questions foncières (Dieng, 1996 ; Niang, 2004 ; Traoré, 2006 ; Casteneda, 2005 ; Benkhala, Faye, Touré, Seck, & Ba, 2010 ; Gueye, 2011)

Pour analyser le rapport de méfiance et de concurrence qui s'est installé sous le régime de Wade revenons brièvement sur la mise en place de deux structures chargées de préparer la réforme foncière qui est en débat au Sénégal depuis la fin des années 1990. Suite à l'adoption de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) en 2004, un groupe de concertation, nommé le « groupe DAPS⁶² » est chargé de l'élaboration des modalités de mise en œuvre de cette orientation. Il réunit les différents ministères et un grand nombre d'organisations de la société civile concernées par le foncier rural. Or, en 2005, l'État créé parallèlement au « groupe DAPS » et sans concertation avec lui un autre organe de réflexion et proposition sur le foncier⁶³, placé sous la tutelle directe du chef de l'État. Contrairement au groupe DAPS, cette commission n'inclue pas d'acteurs de la société civile et fonctionne de façon autarcique. Cette attitude décrédibilisa fortement le groupe DAPS et une grande partie de ces membres, y compris des ministères, s'en désengagèrent progressivement. En ce qui concerne la CNRDT, son opacité nourrit les inquiétudes de la société civile, d'autant plus que les éléments qui échappent à ce silence du gouvernement indiquent clairement une orientation ultralibérale en matière foncière. Ainsi, en 2008 un document de l'APIX⁶⁴ suscite l'ire de l'ensemble de la société civile. De tous les discours du gouvernement visant à énoncer la position des pouvoirs publics vis-à-vis du foncier, ce document s'adressant aux investisseurs est le plus explicite⁶⁵. Il conseille les acquéreurs potentiels de terres au Sénégal sur les procédures et stratégies de négociation qui permettent de contourner les textes et de gérer les autorités locales formelles et informelles. Un rapport du CNRDT et que la société civile parvient à obtenir développe la même approche et propose une réforme foncière très libérale⁶⁶.

Cet approche étatique n'acquiert pas l'adhésion des populations rurales et est remise en question par des spécialistes du foncier (Faye, 2008). Face à la résistance civile qui commence à s'organiser, l'État multiplie sa capacité d'action par la création d'agences et de plans chargés de mettre en œuvre son approche. Les acteurs publics recourent à ces stratégies pour inscrire leurs discours dans un cadre légitime et en acquérir les attributs malgré la contestation qui accompagnent ces initiatives. Dans la même période, l'État entame une entreprise de déstabilisation du Cadre National de Concertation des Ruraux (CNCR), principale organisation paysanne du pays. Le CNCR s'est mis en place en 1993 et rassemble une vingtaine de fédérations paysannes à travers l'ensemble du pays. C'est une organisation qui a tenu un rôle fondamental dès la fin des années 1990 et qui était parvenue à obtenir la reconnaissance et la légitimité étatiques. Le Cadre a pu devenir une force de proposition lorsque sous le premier mandat du président Abdoulaye Wade les propositions paysannes ont été énoncées(2004). Mais rapidement, les relations entre le CNCR et l'État se compliquent étant donné

⁶² Direction de l'Analyse, de la Prévision et de la Statistique du Ministère de l'Agriculture, structure qui était chargée de la coordination du groupe thématique.

⁶³ La Commission Nationale en charge de la Réforme du Droit à la Terre (CNRDT).

⁶⁴ Agence nationale chargée de la Promotion des Investissements et des grands travaux. C'est une agence mis en place en 2008. <http://www.apix.sn/page.htm>, <http://www.investinsenegal.com/>

⁶⁵ Guide pratique et Check list des démarches nécessaires à l'obtention d'une terre agricole, APIX, 2008.

⁶⁶ Quelques propositions de réforme sr la gestion foncière en milieu rural, CNRDT, 2008.

l'écart entre leurs façons différenciées d'envisager les solutions pour les problèmes agricoles et fonciers. L'État par le biais de différentes initiatives cherche à affaiblir le CNCR, tantôt c'est par la mise en place d'un syndicat paysan afin de concurrencer et diviser le CNCR⁶⁷ tantôt directement par une circulaire, en 2006, interdisant aux fonctionnaires de conserver des actions communes avec le CNCR alors que de nombreux projets de développement, par exemple européens, associaient les deux acteurs.

De ce fait, le deuxième mandat du président Wade (2006-2012) est marqué par différents mouvements sociaux et politiques. Ces mouvements remettent en question le fonctionnement de la société et dénoncent les carences étatiques. Il s'agit de mouvements de grande ampleur, c'est le cas des Assises Nationales⁶⁸(2008), du mouvement YEN A MARRE⁶⁹ (janvier 2011) et du M 23⁷⁰(juin 2011). Or, plusieurs membres du Crafs sont partie prenantes, voire leaders, de certains de ces mouvements. Le contexte socio-politique de remise en question du régime a donc facilité la mise en œuvre de la dynamique collective spécifique sur l'accapement des terres.

Un déficit pour la représentation nationale de la protestation

Compte tenu des visions différenciées, il s'agit pour chacun d'installer un rapport de force qui lui soit favorable. Dans cette lutte l'enjeu fondamental est donc la légitimité et la capacité à faire entendre sa voix» (Weber, 1971 ; Cecchini, 2009), sachant que l'État dispose d'un avantage certain dans cette bataille, autant par les ressources économiques que symboliques (gouvernement élu). Au regard, de cette configuration, les différents groupes qui se mettent en place pour travailler sur la réforme foncière s'appuient sur plusieurs registres de légitimité. Pour caractériser la légitimité des différents groupes, nous nous sommes appuyés les articles de presses, les entretiens réalisés, les comptes rendus et documents officiels (lettres, arrêté primatorial, allocution présidentielle, rapports publiés) disponibles sur internet ou partagé par les acteurs.

De façon générale, trois types de légitimités peuvent être dans ce contexte identifiés pour caractériser le fonctionnement des différents groupes et mesurer le crédit qui leur est accordé (tableau 3) : la légitimité politique, la légitimité technique, et légitimité méthodologique.

La légitimité politique est constituée par le crédit politique, crédibilité admise dans l'arène publique et dont le groupe bénéficie. Elle renvoie à deux types : soit la reconnaissance que le groupe concerné détient de la part de l'État, soit celle que lui confèrent les acteurs concernés. Cette

⁶⁷ Création d'un syndicat paysan, le SYNAEP, que l'État tenta d'imposer comme le représentant légitime du monde rural. (Gueye, 2011)

⁶⁸ Les Assises Nationales correspondent à une volonté de faire l'état des lieux dans tous les domaines (culturels, institutionnels, éducatifs, etc.) du pays depuis l'indépendance. C'est un mouvement social qui rassemble des citoyens, des organisations (partis politiques), mouvement religieux. Afin de parvenir à faire ce bilan général, le mouvement a fonctionné sur un mode participatif qui a conduit à la mise en place de comités participatifs ouverts à tous, à toutes les échelles. Le mouvement a été très politisé du fait de la participation de nombreux partis d'opposition. Il a abouti à l'élaboration d'une Charte sur laquelle les candidats à l'élection présidentielle de 2012 ont eu à s'exprimer (www.pressafrik.com/attachment/143099/).

⁶⁹ Le mouvement lancé par 5 figures charismatiques sénégalaises issues de la scène artistique (rappeurs) et médiatique (journaliste) a su s'imposer dans l'espace public comme un mouvement incontournable de contestation. Le mouvement dénonce les problèmes tels que les coupures à répétition d'électricité, la corruption, etc. Sources : Communiqué lors de la conférence de presse du 21 décembre 2011, à Dakar, ⁶⁹ Y'en a marre.mag, journal paru pour le premier anniversaire du mouvement.

⁷⁰ Le M23 correspond à un mouvement né suite au succès remporté le 23 juin 2011 par l'opposition et la société civile qui refusaient le projet de réforme constitutionnelle prévu par le président Wade. Cette réforme devait permettre à un candidat d'être élu dès le premier tour avec 25% des suffrages. Le projet a été retiré le jour même. Fort de cette victoire les acteurs de cette mobilisation décident de maintenir l'unité et de se mobiliser pour obtenir le départ de Wade (qu'il ne se présente pas aux prochaines élections présidentielles). <http://www.rfi.fr/afrique/20110625-senegal-opposition-societe-civile-creent-le-mouvement-23-juin>, <http://www.rfi.fr/afrique/20110624-senegal-le-gouvernement-renonce-reforme-constitutionnelle-sous-pression-rue>

reconnaissance de la part des autorités publiques peut se mesurer, par exemple, aux invitations officielles émises. Ainsi le CNCR avait construit sous le mandat du président Diouf une relation de partenariat et était parvenu à être intégré aux différentes initiatives sur l'agriculture et le foncier. L'arrivée au pouvoir de Wade se traduit par un changement dans cette relation à tel point que les autorités étatiques préfèrent inviter d'autres représentants du monde rural que le CNCR à des rencontres internationales organisées à Dakar (Gueye, 2011).

Par opposition, la légitimité accordée par l'État à la CNRDT est indéniable. Le président de la République s'implique directement dans la constitution et la promotion de la CNRDT pour défendre sa légitimité. La Commission est annoncée par une allocution présidentielle faite le 12 janvier 2005, au cours d'une audience solennelle de rentrée des cours et tribunaux « le droit à la terre ». Elle est mise en place à la suite d'un décret présidentiel en 2005 et placée sous l'autorité du premier ministre. Cette volonté étatique permet de comprendre les recours possibles par les acteurs étatiques pour imposer leur point de vue. L'une de ces stratégies consiste entamer un processus de légitimation par le recours aux médias et le recours institutionnel (création d'organismes). Lorsque le recours institutionnel est usé, il s'agit alors d'imposer implicitement une « approche techniciste » du problème : ainsi, le président de la CNRDT est un juriste et l'apport des acteurs paysans à une expertise juridique n'apparaît plus comme pertinent.

L'autre type de légitimité politique, acquise par des organisations de la société civile, consiste en la reconnaissance par la société civile, légitimité acquise aux yeux des pairs au nom de la capacité à s'impliquer dans le processus de réforme foncière et de la qualité de cette implication.

Le second type de légitimité que nous avons distingué est la légitimité technique. Nous avons regroupé dans ce domaine deux types différents de légitimité : la légitimité du savoir scientifique et celle de la qualité technique pour la représentativité des différents groupes. Les nuances qui s'observent ici sont celles qui reflètent l'approche que le groupe en question entend construire sur le foncier. L'État au travers du CNCR et de la nomination d'une juriste à sa tête veut défendre une approche strictement juridique des questions foncières alors que les autres groupes, tels que le CNCR ou le CRAFS tentent de construire une approche pluridisciplinaire des questions foncières. C'est pour cela qu'ils mobilisent des études et le savoir d'experts partenaires. En ce qui concerne la légitimité de représentativité, on peut estimer que le groupe DAPS présentait la plus grande légitimité en réunissant tous les types de partenaires concernés, ensuite vient le CRAFS, qui réunit plusieurs partenaires de la société civile, dont le CNCR, et même certains organismes de recherche et d'expertise (manque les acteurs étatiques).

Nous avons aussi distingué un troisième type de source de légitimité, que nous avons appelé la légitimité méthodologie. Nous faisons là, référence à la dimension participative d'un processus, dont la force légitimatrice est d'autant plus renforcée dans un contexte international où l'on tend à valoriser cette approche. Il y a dans ce domaine un écart assez important entre les groupes : le groupe DAPS intègre des acteurs de la société civile, mais repose avant tout sur le savoir des experts, restitués au groupe. Le CNCR, en tant qu'organisation faîtière paysanne, met en œuvre des ateliers décentralisés pour la formulation de ses avis, tandis que le groupe CRAFS se base sur une multitude d'actions participatives mobilisant le point de vue des acteurs locaux (cf. supra).

Tableau 3: Registres de légitimité des groupes mobilisés sur le foncier au Sénégal

Acteurs	Légitimité politique		Légitimité technique		Légitimité méthodologique		TOTAL
	Étatique	Par les pairs	Expertise	Représentativité	Production du savoir		
					Recours Consultant	Savoirs des participants	
Groupe DAPS 2005	X	X	X	XXX	X	X	8
CNRDT 2005	X				X		2
CNCR 1993		X	X	X	X	XX	6
CRAFS 2011		X	X	XX		XXX	7

Parmi l'ensemble de ces groupes, le CRAFS semble ainsi bien doté en légitimité depuis que le groupe DAPS ne fonctionne plus. Cela permet de souligner que l'attitude du gouvernement dans sa délégitimation du groupe DAPS, et parallèlement du CNCR, a eu un rôle important dans la montée en légitimité du CRAFS. Ce même tableau permet aussi de poser la question des rapports entre CRAFS et CNCR puisqu'ils semblent dotés de ressources relativement proches. La participation du CNCR dans le CRAFS pourrait donner à ce dernier la latitude que l'État tend à lui ôter et par là insuffler une légitimité encore plus forte au CRAFS. Les deux instances semblent donc a priori complémentaires, le CNCR représentant légitime du monde rural, mais néanmoins affaibli à cause de facteurs conjoncturels politiques, apporte au CRAFS une plus grande légitimité à s'investir dans et pour le monde rural tandis que le CRAFS apporte sa capacité de mobilisation et sa légitimité de représentation de la société civile.

Dans un contexte de déficit de mobilisation nationale

Étant chronologiquement le dernier acteur apparu, on peut creuser l'hypothèse que le CRAFS s'est mis en place suite aux carences et défaillances des autres acteurs. Cette explication est d'autant plus crédible que des membres du CRAFS ont participé à la plupart des étapes précédentes : en 2004 la mobilisation autour de « l'affaire du ranch de Dolly » (Seye, 2003), en 2005 le groupe thématique DAPS, en 2008 le mouvement des Assises nationales, en 2010 la mobilisation à Kédougou et en Février 2011 le Forum Social Mondial. C'est dans ce cadre historico-politique que se sont multipliés conflits fonciers liés à des attributions de terres paysannes (cf. supra) et que les mobilisations importantes sur la scène nationale font écho à une montée de la médiatisation du même phénomène sur la scène internationale. Face à ces situations, malgré une résistance et une solidarité interne, le CNCR, principal organe qui représente le monde rural a été affaibli par les attaques de l'État dont il ne faut pas sous-estimer la violence symbolique. C'est dans ce contexte que les capacités spécifiques des organisations militantes de la société civile, qui vont se regrouper au sein du CRAFS, trouvent ainsi à s'exprimer.

A ces critères conjoncturels, on peut ajouter comme autres éléments explicatifs l'expérience dans l'action collective précédemment acquise par ces acteurs de la société civile : capacité de communication et d'organisation de manifestation et relations efficaces avec les médias. Ce capital acquis au travers des missions habituelles de chacune de ces organisations (défense des consommateurs, droits des femmes, protection de l'environnement...) a ainsi été mobilisé dans le cadre du CRAFS sur un enjeu qui allait au-delà de leurs missions : démultiplier la lutte des acteurs villageois contre l'accaparement de terres. La mise en place d'une action collective entre différentes organisations repose sur l'existence d'une cause commune et partagée (Curtis & Zurcher, 1973). Dans le cas du CRAFS, il s'est agit de la dénonciation commune des attributions de terres paysannes à des investisseurs. La confiance mutuelle qui existait entre les différents acteurs et la conviction partagée

que le moment était venu de joindre les efforts a soutenu l'émergence d'une dynamique collective solide. De plus la diversité organisationnelle a procuré une assise nationale légitime, tandis que le fait que chacune de ces organisations ait souvent une zone géographique d'intervention privilégiée permet d'avoir un large ancrage territorial.

IV. Conclusion et perspectives : un mouvement conjoncturel ou qui peut se pérenniser ?

Quel avenir sur le long terme le CRAFS ? Le CRAFS est un acteur qui s'est mis en place dans un contexte où les rapports avec les pouvoirs publics étaient très tendus, provoquant ainsi le rassemblement de toutes les composantes de la société civile. Les premières actions entreprises ont ensuite conféré un mode d'action propre au CRAFS et qui a renforcé son assise. Cependant plusieurs tendances questionnent aujourd'hui l'avenir de cette dynamique.

Le changement de gouvernement intervenu en Mars 2012 peut provoquer une possible récupération de certaines composantes de la dynamique collective, en particulier certains experts par exemple, et l'atténuation de la mobilisation d'autres. Dans la même perspective, une partie de l'opposition civile qui nourrissait le CRAFS peut aussi se politiser⁷¹, dynamique respectable mais qui risque de dévaloriser le mouvement aux yeux des citoyens.

Un autre risque fondamental a trait à la disparité des positions de fond, sur les modèles de développement, des membres du CRAFS. Ainsi, l'opposition aux accaparements de terre rassemble à la fois des partisans d'une société civile moderniste démocratique et les défenseurs d'une société traditionnelle dont le foncier est géré par les familles des chefs de terre. La disparité recouvre aussi plus globalement les modèles de développement recherchés, entre en particulier ceux qui prôneraient un développement économique basé sur l'initiative individuelle, ceux qui défendent un modèle alternatif de développement, plus axé sur les ressources communautaires et culturelles. Si tous les membres du CRAFS partagent la même inquiétude vis-à-vis des accaparements, ils ne partagent pas nécessairement les mêmes modes d'action à terme ou les mêmes positionnements de fond, sur l'évolution souhaitée du contexte foncier. Ces disparités risquent de se renforcer dans la nouvelle phase qui semble pointer dans les actions début 2013 : par-delà l'opposition aux accaparements, le mouvement commence à envisager la construction de proposition de modèles de développement alternatifs à l'agribusiness⁷². Dans ce contexte, les différences initiales peuvent devenir des dissensions importantes.

Enfin, un dernier axe de diversité au sein du CRAFS pourrait aussi devenir à terme problématique. Les expériences et les finalités propres de chacun des membres dessinent des positionnements différents sur leur positionnement dans l'action (mode d'action, public visé). En particulier, le CNCR a une stratégie de reconnaissance par l'État, en tant que partenaire, afin d'être associé aux processus de décision. Or, les autres membres du CRAFS tendent jusqu'à présent à organiser la protestation plutôt que de participer aux négociations. Là aussi, les derniers événements de début 2013 illustrent ces questionnements : le gouvernement publie un décret portant constitution d'une commission pour la réforme foncière⁷³ dans laquelle n'est pas associé pour l'instant de représentant de la société civile...et le CRAFS hésitait en Mars 2013 entre deux stratégies : organiser une pression médiatique pour l'intégration de quelques représentants de la société civile à la Commission, ou bien organiser une commission alternative de la société civile, indépendante de la première.

⁷¹ Il s'est tenu dans la région de Dagana (dans le Nord du pays) un atelier de deux jours organisé par le mouvement politique Bes Du Nakk né à la fin du régime de Wade. C'était « un week-end de solidarité avec la communauté rurale de Mbane et le Wallo » dont l'objectif était de rappeler au président de la république sa promesse électorale de revenir sur le découpage administratif qui avait divisé en deux la communauté rurale de Mbane.

⁷² La récente rencontre à Richard Toll qui rassemblait des personnalités de la scène politique et médiatique opposées à l'ancien président avait aussi pour objectif de remettre en question la logique d'affectation azimut des terres paysannes à des privés qu'ils soient étrangers que nationaux.

⁷³ La Commission Nationale de Réforme Foncière

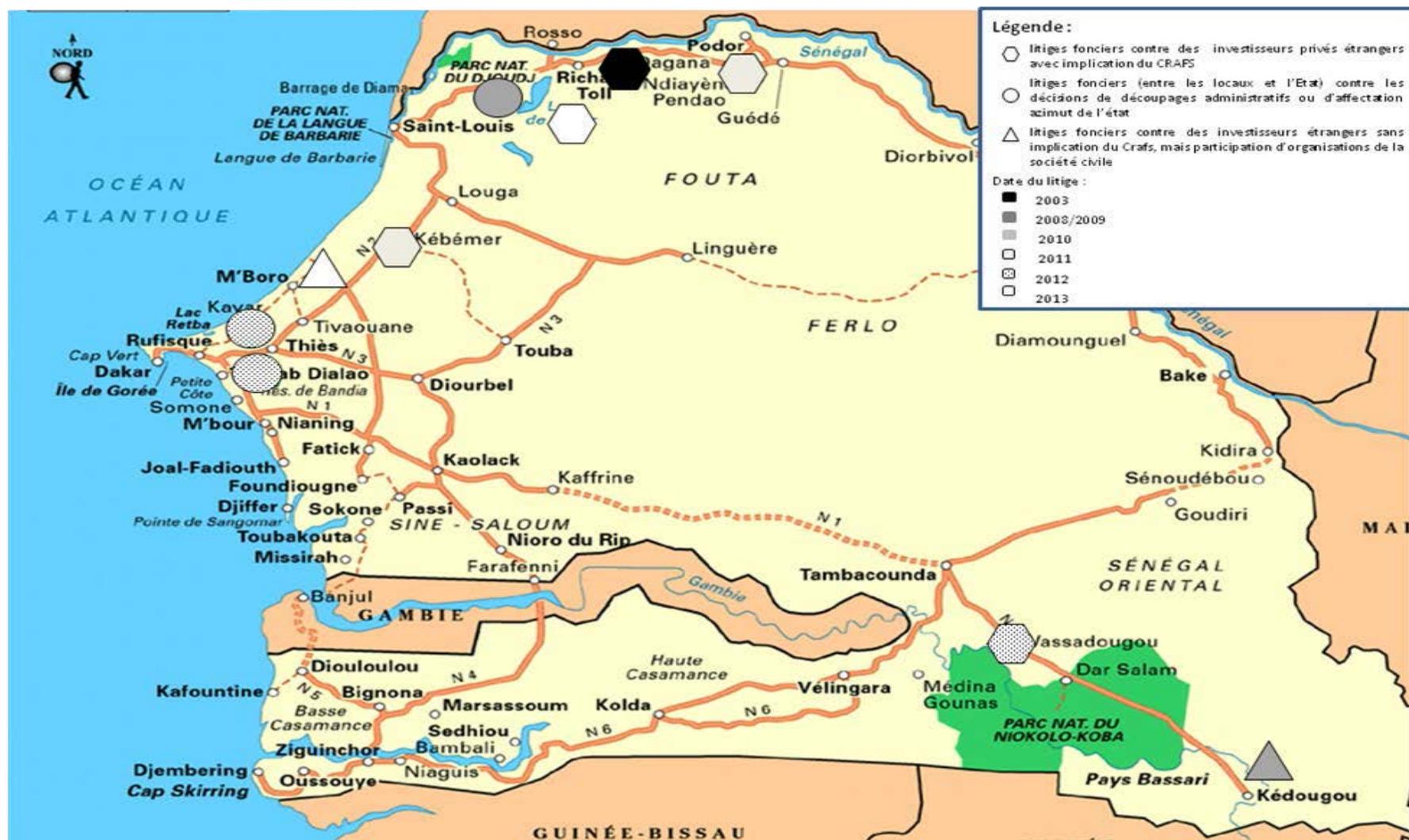
Cependant, face à ces interrogations sur l'avenir du CRAFS, certains autres éléments plaident en faveur d'une consolidation. Dans quelle mesure les conditions d'émergence du CRAFS peuvent-elles augurer de l'avenir de cette organisation ? Le contexte de crise politique et social a été déterminant dans l'émergence du CRAFS. Aujourd'hui le chef de l'Etat a changé, mais il existe un lien idéologique fort entre l'actuel président et l'ancien⁷⁴, ce que confirment les premières décisions étatiques prises concernant le foncier rural⁷⁵

Cependant, la contestation semble, début 2013, plus difficile à se mettre en place. L'élan du CRAFS avait été fortement porté par la « découverte » du phénomène d'accaparement. Il s'agissait d'une réaction face à ce qui était considéré comme une urgence dans un état qui camouflait les faits et refusait le dialogue. Aujourd'hui, la multiplication des cas complexifie leur gestion, les zones affectées dépassent les bases géographiques habituelles des organisations membres du CRAFS. Pour s'impliquer dans ces nouveaux conflits, le CRAFS aurait besoin d'une représentation présente dans l'ensemble des régions du pays, d'un lien avec les localités où aucune des organisations membres ne disposent de représentation...Entreprise délicate et de grande envergure. Finalement, ce type de mobilisation conjoncturelle mais efficace a-t-il vocation à perdurer, à s'institutionnaliser, ou vaut-il mieux qu'il reste dans cette forme informelle, spontanée et conjoncturelle pour justement être efficace ?

⁷⁴ Macky Sall ayant notamment été le premier ministre de l'ancien président.

⁷⁵ Le décret de déclassement d'une partie de la zone protégée du Ndiel pour permettre son exploitation par SenEthanol, le décret de constitution d'une commission foncière sans représentant de la société civile, la poursuite de l'exploitation du Zyrcon sur la zone maraîchère des ndiayes, la priorité toujours donnée aux projets d'investissements par rapport aux exploitations familiales, etc.

Annexe 1 : carte des conflits fonciers au Sénégal



Bibliographie :

Articles de sciences sociales et rapports :

Allaverdian, Celine. *Agricultures familiales et société civile face aux investissements dans les terres dans les pays du Sud*. Coordination Sud, 2010.

Antil, Alain. *La Ruée sur les Terres Agricoles, Quel impact pour l'Afrique?* Paris: IFRI, 2011.

Benkhala, Faye, Touré, Seck, et Ba. *Les organisations paysannes dans le processus de réforme foncière*. Dakar: Ipar, 2010.

Borras, Jr.S.M, et Jennifer Franco. «Towards a broader view of the Politics of global land grab, rethinking land issues, reframing resistance.» *Intiatives in Critical Agrarian Studies*, 2010.

Bourdieu, Pierre. «Genese et Structure du Champ Religieux.» *Revue Française de Science politique*, 1971: 295-334.

Brondeau, Florence. «Les investisseurs étrangers à l'assaut des terres agricoles africaines.» *EchoGéo*, 2010.

CAMPESINA, VIA. *Dites NON au contrôle de l'Agriculture et de l'Alimentation par les multinationales*. Via Campesina, 2010.

Casteneda, Dorly. *Les Organisations d'éleveurs et de pasteurs au Sénégal : approche socio-politique*. Isra, 2005.

Cecchini, Amaranta. «Le Risque Instrumentalisé? Expertise scientifique et légitimité citoyenne: le cas de l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol en Suisse.» *Vertigo*, Septembre 2009.

Chikaipa, Victor. *A Critique of the government responses on oppositions and protests over land grabs in Malawi: A case study of the chinese and Madonna's raising Malawi project land leases in Salima et Lilongue district's respectively*. Global Land Grabbing II, 2012.

Chouquet, Gerard. «Comprendre les acquisitions massives de terres dans le monde aujourd'hui.» *Knowing to manage the territory, protect the environment, evaluate the cultural heritage*. 2012.

Cochet, Hubert. «Terre-Ethique.» *articles hubert Cochet achats et locations de terres sur la planete état des lieux*. Novembre 2012. <http://terrethique.org/articles/hubert-cochet-achats-et-locations-de-terres-sur-la-planete-etat-des-lieux/> (accès le Janvier 2013).

ComitéFoncierDeveloppement. «Les appropriations de Terre à grande échelle: analyse de phénomène et proposition d'orientation.» 2010.

Cotula, Lorenzo, Sonja Vermeulen, Rebeca Leonard, et James Keeley. *Land grab or developement opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*. FAO, IIED, FIDA, 2009.

CRAFS. *Compte rendu de mission du CRAFS*. Dakar: CRAFS, 2011.

Curtis, Rusel, et Louis Zurcher. «Stable resources of protest. movements: the multi-organizational field.» *Social Forces*, 1973: 53-61.

Daniel, et Mittal. *The great land grab rush for word's farm land threatens food security for the poor*. The Oakland Institute, 2009.

Deining, et Songwe. «Foreign Investment in Agricultural production: opportunity and challenges.» 2009.

Diop, Ndeye Mareme, Mamadou Diaw, Cherif.h Diallo, et Amadou Kanoute. *Le village où l'on entend plus le pilon. Accaparement des terres en Afrique de l'Ouest: Exporter ou Nourrir les populations, Diokoul Ndiawrigne*. Cicodev, 2011.

Djiré, Moussa, et Augustin Wambo. *Investissement et Régulation des Transactions Foncières de grande envergure en Afrique de l'Ouest*. ILC, 2011.

EndaPronat. *L'accaparement de Terres au Sénégal, la lutte d'Enda pronat et de ses partenaires paysans*. Dakar: Endapronat, 2012.

Faye, Jacques. *Goana ou les mirages de l'abondance*. Dakar: IPAR, 2008.

FIDH. *Terrains défrichés, Droits piétinés, les Impacts des plantations industrielles d'Hévea de Socfin-KCD sur les communautés autochtones de Bursa, Mondul Kiri*. FIDH, 2011.

Filleule, Olivier. *Sociologie de la protestation, les formes de l'action collective dans la France contemporaine*. Paris: Harmattan, 1993.

GRAIN. *Main Basse sur les Terres agricoles en pleine crise financière et alimentaire*. GRAIN, 2008.

Gueye, Mohamed. «Deux caïmans dans le monde rural.» *Defis Sud*, 2011.

Hall, Ruth. «The many faces of the investor rush in Southern Africa: towards a typology of commercial land deal.» 2010.

HLPE. «Régimes Foncières et Investissements Internationaux en Agriculture, Rapport du Conseil de Sécurité Alimentaire.» Rome, 2011.

ILC. *Investissements et régulation des transactions foncières de grande envergure en Afrique de l'Ouest*. International Land Coalition, 2011.

IPAR. *Impact des investissements agricoles italiens dans le biocarburant au Sénégal: Etude de cas dans les zones de Fanaye (st louis), Nétéboulou et de Ndogo Babacar (Tambacounda)*. Dakar: Ipar Action Aid Italie, 2012.

IPAR. *Note d'Alerte sur les Transactions Foncières à Grande Echelle au Sénégal*. Dakar: IPAR, 2012.

Jagerstog, Cascao, Harsmar, et Kim. *Lang Acquisitions: how will they impact transboundary waters*. Stockholm International Water Institute, 2012.

Karsenty, Alain, et Symphorien Ongolo. «Les terres agricoles et les forêts dans la mondialisation: de la tentation de l'accaparement à la diversification des modèles.» *Les cahiers Demeter*, 2011: 99-110.

Liversage, Harold. *Responding to "land grabbing" and promoting responsible investment in Agriculture*. FIDA, 2010.

Mayol, Philippe. *Analyse sur les émeutes contre la faim en Afrique Sub-saharienne*. CCFD, 2008.

OaklandInstitut. «Comprendre les investissements fonciers en Afrique: le projet Socfin en Sierra Leone.» 2012.

PeupleSolidaire. *Les Accaparements de Terres : Nouvelle Menace pour l'Agriculture Familiale*. Peuple Solidaire, 2009.

Rahmato, Dessalgn. *Land to investment : large scale land transfers in Ethiopia*. Addis Abeba: Forum For Social Studies, 2011.

Sambacké, Zakaria. *Senegal: le cas du projet touristique de l'entreprise espagnol Lanka de Raoul à Kédougou*. Action Aid, 2010.

Sy, Cherif Bocar, El Hadji Thierno Cissé, et Sidy Ba. *Etude Participative sur les Acquisitions Massives de Terres Agricoles en Afrique de l'Ouest et leur impact sur l'Agriculture Familiale et la Sécurisation Alimentaire, Etat des Lieux, Cas du Senegal*. Dakar: COPAGEN, 2013.

Teyssier, André, Landry Ramarjohn, et Rivo Andrianirarisaloana. «Des terres pour l'agro-industrie: un dilemme pour la politique foncière malgache.» *EchoGeo*, décembre-janvier 2009-2010.

Thiou, Mame Woury. «La région du FLEuve en lutte contre l'accaparement .» *le quotidien*, 2012.

Traoré, S. «La fille aînée de l'Etat du Sénégal cherche prétendant.» 2006.

ViaCampesina. *Dites NON au contrôle de l'agriculture et de l'alimentation par les multinationales*. Via Campesina, 2010.

Von Braum, Joachim, et Ruth Meinzen Dick. *"Land Grabbing" by foreign investors in developing countries risks and opportunities*. IFRI, 2009.

Weber, Max. *Economie et Société*. Plon, 1971.

Articles de presse :

APS. «Les populations de Wassadou protestent contre l'accaparement de leurs terres.» *Agence de presse Senegalaise*, 2012.

Châtelot, Christophe. «Au Sénégal, Abdoulaye Wade reconnaît sa défaite.» *Le Monde*, 2012.

Cissé, Ndiogou. «La Cour d'Appel Annule la Liberté provisoire des prévenus.» *Le Pays*, 2012.

Cissé, Yacine. «Scandale Foncier à Podor: des italiens font main basse sur 20.000 ha de terres.» *Wal Fadji*, 2011.

Coulibaly, Adama. «Projet Sen Huile Sen Ethnaol: deux blessés dans un affrontement entre forces de l'ordre et les populations.» *Sunuker*, 2013.

Diop, Cheick Lamine. «Litige foncier à Kebemer, Wade perd sa ferme.» *Sud Online*, 2012.

Diouf, Ndiaga. «la RADDHO s'engage à combattre l'accaparement des Terres.» *Agence de Presse Senegalaise*, 2012.

Kane, Abou. «Fanaye: Wade arrête définitivement le projet".» *Wal Fajri*, 2011.

Sene, Lamine. «Suspension du Projet apres les violences du projet agricole de Fanaye .» *Nettali*, 2011.

Seye, Abdoulaye. «Les éleveurs et le Ranch de Dolly: nouvelle menace de blocage du marché de la viande.» *Le Soleil*, 2003.